CANADA

NATIONAL LIBRARY

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LE LIVRE
DES
PROFESSES

PAR L'AUTEUR DU

LIVRE DES NOVICES ET DES PAILLETTES D'OR

APPROUVÉ PAR

S. G. MGR. DUBREIL, ARCHÉVÊQUE D'AVIGNON
ET MGR. FABRE, EVÊQUE DE MONTRÉAL.

Réjean
Olivier
7/7/
Ex-Libris

PREMIERE PARTIE.

NATURE DE L'ETAT RELIGIEUX.

Vie religieuse
248.894
-L

MONTRÉAL
LIBRAIRIE ST. JOSEPH,
CADIEUX & DEROME,
No. 207 RUE NOTRE-DAME No. 207.
1879.

SEP 2 9 1973

IMPRIMATUR :

Marianapoli, 20 *Mai* 1879.

† *Eduardus Car.*

Epus Marianapolitanus.

Sr. Marie de l'Enfant Jesus

APPROBATION

DE

S. G. Mgr. Dubreil, Archeveque d'Avignon.

Sur le rapport favorable qui nous a été fait par la Commission chargée de l'examiner, Nous approuvons l'ouvrage intitulé *Le Livre des Religieuses Professes*, composé par M. l'abbé Sylvain, chanoine honoraire, déjà si bien connu par ses *Paillettes d'Or* et par ses autres écrits. Nous en recommandons la lecture aux personnes pieuses pour lesquelles il a été fait et auxquelles il convient si bien.

Avignon, le 10 décembre 1878.

† LOUIS,

Arch. d'Avignon.

BX2438
.S84

C'est toujours avec un profond sentiment de respect que, de vive voix ou par écrit, le prêtre s'adresse à des religieuses.

C'est que, il comprend, lui éclairé par la lumière divine, il comprend ce qu'est une *religieuse*.

Une religieuse, c'est une âme des plus aimées parmi les plus aimées de Jésus, à qui elle s'est donnée si généreusement et si complètement.

Une âme que la Sainte-Vierge a pris en affection toute particulière parce qu'elle lui ressemble d'une manière plus intime ; qu'elle garderait près d'elle comme une compagne aimée, et à qui elle dirait — si elle était là — avec ce sentiment affectueux qu'elle mettait dans ses paroles à Jésus-Christ : *Ma fille ! aimez Jésus ! restez près de Jésus ! consolez*

Jésus! servez Jésus! remplacez-moi près de Jésus!

Une âme à qui Jésus a donné ces charmes intérieurs inconnus à la terre, mais qui ravissent les anges, les remplissent de respect et les rendraient jaloux s'ils n'étaient pas des anges.

Une âme que Jésus a appelée à lui, près de lui, afin que par *son amour* et par conséquent par *son union intime avec lui et par sa fidélité*, elle le dédommageât de toutes les ingratitudes, de tous les sacriléges, de tous les oublis, de tous les délaissements que lui fait sentir le monde — afin que par sa *soumission complète* à sa volonté divine, elle lui fût un *aide*, continuant, sous la direction de ses prêtres, l'œuvre du salut des âmes, — afin surtout que par son *dégagement complet* de toutes choses et par sa *générosité* à tout accepter, elle devint, comme Jésus dans l'Eucharistie, une *victime* souffrant continuellement et avec joie, — elle qui peut souffrir, — des douleurs physiques, des douleurs mo-

rales, des humiliations profondes et servant ainsi, unie à Jésus-Christ, de compensation à l'orgueil, à l'avarice, à la sensualité.

Une âme enfin pour qui le monde avec ses richesses, ses honneurs, ses attraits, n'est pas assez vaste ; que, seule, peut contenter la possession de Dieu et qui, sous un extérieur calme, paisible et doux cache, pour ce Dieu à qui elle s'est donnée, un amour qui n'a point de nom sur la terre.

Voilà ce que la foi révèle au prêtre quand il s'occupe des religieuses !

Comment ne serait-il pas heureux d'être choisi pour les former, pour les purifier, pour les encourager ?

Aussi, comme il prie Dieu de lui inspirer tout ce qu'il a à dire ! comme il demande à Dieu, quand l'heure est venue, des paroles de *lumière*, des paroles de *force*, des paroles de *paix*, des paroles de *douceur*, des paroles de *plaintes affectueuses*, des paroles quelquefois *austères*... O Jésus ! nous trouvons toutes

ces paroles dans votre Évangile ! Prêtez-les moi pour écrire ce petit livre !

Qu'il ne renferme pas un mot qui *blesse*, pas un mot qui *trouble*, pas un mot qui *décourage !*

Je veux, ô Jésus, y mettre tout mon cœur ; mais laissez-moi, avant, le renfermer dans le vôtre pour qu'il y puise la lumière, le zèle, la prudence et l'amour !

S.

Fête de l'Immaculée-Conception
de la Ste.-Vierge, 1878.

LE LIVRE DES PROFESSES.

Être *Professe*, — dans le sens attaché à ce mot par l'Eglise catholique, — c'est avoir été admise par les supérieurs légitimes dans l'*état religieux ;* c'est-à-dire être devenue membre d'une communauté approuvée où se font les vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, — et s'être engagée à pratiquer tout ce qui est prescrit dans cette communauté pour atteindre le but qu'elle se propose.

L'*Etat religieux*, qui se définit : une *forme de vie approuvée par l'Eglise, dans laquelle des fidèles unis en société religieuse se fixent, d'une manière permanente, pour se consacrer à Dieu, et tendre à la perfection par les trois vœux, d'obéissance, de pauvreté et de chasteté selon la règle qui est imposée*, — voilà donc l'état que vous avez embrassé.

Etre religieuse, voilà la profession dans laquelle vous vous êtes engagée.

C'est pour vous faire connaître, apprécier, aimer cet état, — et pour vous venir en aide dans la ferme volonté qui est en vous d'en

remplir exactement toutes les obligations que nous vous offrons ce petit livre.

Il aura trois parties ;

La première traitera *de la nature de l'Etat religieux*,

La deuxième, *des obligations qu'impose l'Etat religieux*,

La troisième, *des moyens de remplir les obligations imposées par l'Etat religieux.*

Les questions de droit canonique qui se présenteront dans ces quelques pages ne seront pas discutées : seules les conclusions seront énoncées, et nous distinguerons avec soin, quand ce sera nécessaire, ce qui est spécial aux *ordres religieux* et *aux Communautés religieuses à vœux simples.* Nous supposons que déjà la Professe a lu et étudié le *sommaire d'un traité de l'état religieux*, que nous avons inséré dans notre *petit livre des Novices.*

PREMIÈRE PARTIE.

NATURE DE L'ÉTAT RELIGIEUX.

Nous ne voulons pas écrire un *traité complet* de l'Etat religieux. Notre but, dans cette première partie, est d'exposer simplement les *questions pratiques* nécessaires pour montrer la grandeur et la beauté de l'Etat religieux,— le faire aimer par celles qui l'ont embrassé, et exciter en elles le désir de remplir avec zèle, les obligations qu'il impose.

Nous diviserons cette première partie en sept chapitres.

1o. De la *fin* de l'état religieux,

2o. Du *gouvernement* de cet état,

3o. Des *personnes qui ont embrassé* cet état, et en ont pratiqué les diverses obligations,

4o. De *ce qui constitue* proprement cet état,

5o. Des *avantages* de cet état,

6o. Des *peines* qui peuvent se rencontrer dans cet état,

7o. Des *fautes* qui détruiraient l'esprit de cet état.

CHAPITRE PREMIER

FIN DE L'ÉTAT RELIGIEUX

I.

La fin principale de l'état religieux est *de rendre à Dieu par l'obéissance à ses commandements et par la pratique des conseils évangéliques, toute la gloire qu'une créature est capable de lui rendre* (1).

Or, *rendre gloire* à Dieu, s'est se mettre volontairement et de grand cœur sous la dépendance de Dieu, de telle sorte que notre volonté étant parfaitement unie à la sienne par le retranchement non *de toute affection* mais de *toute attache* aux êtres créés, Dieu puisse *faire de nous tout ce qu'il voudra*, — nous *employer à tout ce qu'il voudra, et par qui il voudra* sans qu'il y ait la moindre résistance de notre part (2).

(1) L'état religieux est ainsi nommé à raison de la fin dernière et principale à laquelle il tend : *Dieu*. Le culte de Dieu et son service en sont le premier but. Ceux qui l'embrassent se consacrent spécialement et totalement à Dieu, et c'est pour cela que le nom de *religieux* (reliés à Dieu) leur est donné, par excellence. — " L'état religieux est institué pour honorer Dieu d'une manière propre et spéciale, et pour mieux diriger les actions à sa gloire." (*Suarez de Stat. Rel. II.* 2.)

(2) " La volonté de Dieu est la perfection et la sainteté même, la sainteté par essence, la sainteté originale, le principe, la règle, le modèle de toute

Deux mots résument cette dépendance pour l'âme qui a embrassé l'état religieux : *Séparée et consacrée.*

1. Séparée.

Séparée, c'est être *isolé* de tout, *détaché* de tout, n'être *retenu* par rien, et par conséquent pouvoir être *enlevé* sans résistance.—Un objet est *séparé* quand il est simplement posé sur le sol, qu'il n'est tenu par aucun lien et qu'il peut être facilement emporté de l'endroit où il est, et porté ailleurs.— Voilà *l'état* de l'âme que nous appelons *séparée :* Elle a *délié* les liens qui attachaient son cœur, elle a *éloigné* les choses matérielles qui pour ainsi dire appesantissaient ses membres, elle a *brisé* la tenacité de sa volonté ; et Dieu peut la *prendre* sans éprouver aucune résistance de sa part, la porter où il voudra, l'employer à ce qu'il voudra.

Cette âme sera donc *séparée du péché* d'a-

sainteté parce qu'elle est la justice, l'équité, la charité même.

Les créatures ne participent à la sainteté de Dieu qu'en conformant leur volonté à la sienne. C'est par cette conformité que nous devenons saints comme il est saint, *parfait comme il est parfait.*

Toute la sainteté et la perfection chrétienne est renfermée dans cette *conformité à la volonté de Dieu,* et les plus parfaits et les plus saints sont ceux dont la volonté y est le plus conforme.

Si donc vous prétendez à la sainteté et à la perfection il faut vous attacher à conformer votre volonté à celle de Dieu. "

bord qui est si opposé à la gloire de Dieu et à sa volonté, — séparée au moins par une volonté ferme et expresse de ne commettre aucune faute de propos délibéré, de ne jamais agir contre sa conscience, de ne jamais dire : *C'est peu de chose, Dieu me pardonnera bien cette petite faute.* Et cependant, malgré cette volonté, elle pourra commettre encore des fautes l'âme religieuse et même hélas ! des fautes graves : mais elle éprouvera subitement *plus de regrets* qu'une autre âme ; elle s'humiliera plus profondément, elle se relèvera plus promptement ; et ses fautes qui deviendront de plus en plus rares, la rendront plus précautionnée, plus fidèles à ses devoirs, plus bienveillante pour les autres (1).

(1) Une religieuse peut être dans la *perfection nécessaire pour son salut* alors même qu'elle a des défauts de caractère : *vivacité, impatience, mélancolie naturelle, raideur dans les procédés, rudesse dans les manières...* ou autres imperfections qui quelquefois la font tomber dans des péchés véniels, pourvu qu'elle travaille habituellement à les corriger, lui semblerait-elle qu'elle n'en vient jamais à bout. " Ne nous troublons point de nos imperfections, dit saint François de Sales, car notre perfection consiste à les combattre. Ce n'est pas être faible que tomber quelquefois en des péchés véniels, pourvu que nous nous en relevions tout incontinent par un retour de notre âme en Dieu, nous humiliant tout doucement. "—Une faute vénielle de surprise, dit Benoît XIV, n'empêche pas la sainteté. — Les saints peuvent pécher quelquefois ; n'est-il pas écrit que le *juste tombera sept fois ?* mais ils réparent si bien leur faute, qu'il leur a été en quelque sorte plus avantageux de l'avoir commise que d'en avoir été préservés.

Séparée des occasions du péché. — Quoique appelée par Dieu, la religieuse a gardé toutes les faiblesses de la nature, tous les penchants de son cœur, toutes les habitudes de sa vie passée, et elle sent plus vivement qu'autrefois, avec quelle facilité elle tomberait si elle ne prenait pas garde ; aussi, veille-t-elle, avec paix sans doute, mais avec une minutieuse attention sur ses sens et sur son cœur. Elle s'enferme dans sa *règle* comme dans *une maison* qui l'empêche de voir et d'entendre ; elle se revêt de *sa règle* comme *d'un vêtement* qui la met à l'abri de l'influence des exemples ; et la parole puissante qui la retient quand elle se sent entraînée est celle-ci : *Dieu ne le veut pas. — Ce n'est pas ma règle.*

Séparée du monde, c'est-à-dire des honneurs, des richesses, des jouissances qui lui feraient oublier Dieu. Pour elle, tout *honneur* sera vraiment une *charge* qu'elle acceptera sans doute avec soumission, mais qu'elle envisagera seulement comme un moyen nouveau de prouver son dévouement à Dieu.

Séparée des affaires matérielles qui l'éloigneraient de la pensée habituelle de Dieu. Elle entend sous le nom *d'affaires matérielles*, tout travail qui ne lui étant pas imposé par l'obéissance n'aurait pour but que de lui procurer à elle ou à sa famille *un bien-être* auquel elle a renoncé par son vœu de pauvreté. Elle entend encore tous ces soins exagérés que demandent la mollesse, la sensualité, l'amour des aises, n'accordant à son

corps que le nécessaire ; heureuse que d'autres règlent sa nourriture, son sommeil, son repos.

Séparée des affections les plus légitimes de la famille qui l'empêcheraient d'être totalement sous la main de Dieu. — Elle n'a pas éteint sans doute l'affection de son cœur ; et elle aime encore, elle aime toujours, elle aime davantage peut-être, mais son affection ne la trouble pas, ne la préoccupe pas ; et comme elle a tout quitté pour Dieu et qu'elle se sait aimée de Dieu, *elle charge Dieu* à qui elle s'est donnée, de faire pour sa famille tout ce qu'elle aurait fait elle-même ; et elle vit en paix, persuadée que Dieu la remplace en tout et partout.

Séparée d'elle-même enfin pour ne *vouloir* que ce que Dieu veut, n'*être* que ce que Dieu veut, ne *faire* que ce que Dieu veut et se montrer en tout et par-tout *contente* de Dieu.

2. Consacrée.

Consacrée, c'est être une fois séparé de tout, être exclusivement réservé ou à une chose ou à une personne qui a un droit absolu sur ce qui est consacré. C'est pour l'âme religieuse, être devenue en quelque sorte comme un de ces *vases d'or et d'argent* dont on se sert pour le saint sacrifice de l'autel et qui, une fois consacrés, ne peuvent plus, sans sacrilége, être employés à des usages profanes.

Cette pensée l'oblige à n'admettre volontairement *dans son esprit* aucune *pensée* qui

ne tende directement ou indirectement à Dieu, aucun *désir* qui n'ait pour but la gloire de Dieu—*dans son cœur*, aucune affection qui ne soit voulue, approuvée, acceptée par Dieu.

Cette pensée l'oblige à garder *son corps* saint et immaculé, le regardant plus spécialement que le corps d'une simple chrétienne, comme le *sanctuaire où réside l'esprit saint, et dans lequel habite Jésus-Christ comme dans sa propre maison.*

Consacrée, c'est plus que cela encore, c'est être devenue comme cette *hostie* du saint sacrifice de la messe qui avant la consécration n'était qu'un peu de pain, et qui après les paroles sacramentelles du prêtre, tout en conservant les apparences du pain, est réellement *le corps de Jésus-Christ* déposé sur l'autel et dans le tabernacle, pour être *une victime de Dieu* qui perpétuellement *adore*, *remercie*, *demande* et *expie*.

C'est bien là la grande idée que les Saints se sont faite de l'état religieux,--et nous verrons plus loin comment les vœux font de *l'âme* une véritable *hostie*,—de sorte que la religieuse, après sa consécration garde son même visage, sa même voix, ses mêmes membres, son même corps, sa même volonté, mais tout cela ne doit être pour ainsi dire que des *apparences ;* tout cela elle ne le *possède plus réellement*, elle est devenue *hostie*, c'est-à-dire *victime de Dieu.* Or, être victime de Dieu, dit Bourdaloue et l'être par état,— " c'est n'être plus à soi, ne plus disposer de

soi, n'avoir plus aucun droit sur soi, et n'en plus prétendre.—C'est être uniquement au pouvoir de Dieu, ne plus agir que selon les ordres de Dieu et ses adorables volontés, par quelque organe et de quelque manière qu'il nous les fasse déclarer.—C'est être dans un état de mort ; et comme un mort, se laisser conduire, gouverner, placer au gré de Dieu et des puissances supérieures à qui Dieu nous a soumis : de sorte que chaque jour nous puissions dire avec l'Apôtre et dans le même sentiment que l'Apôtre : *Seigneur ! tout le jour nous sommes livrés à la mort pour l'amour de vous*, et, à chaque moment, *nous sommes regardés* et nous nous regardons *comme des victimes qu'on immole.*"

Et, ajoute le même auteur, qu'elle est puissante sur une âme religieuse, cette pensée : *je suis une victime de Dieu.* " Comme elle la soutient dans toutes les observances quelque pénibles qu'elles soient, et quelques efforts qu'elles demandent. Dans cette considération, à quoi n'est-elle pas préparée ? S'il faut *prier*, *veiller*, *travailler*, *s'humilier*, *se mortifier*, aux dépens de son repos, de sa santé, de toutes ses inclinations et à quelque prix que ce puisse être, rien ne l'étonne quand elle pense que c'est en tout cela qu'elle est *victime.* Et cette qualité la touche d'autant plus qu'elle voit tant de malheureux pécheurs se faire les *victimes de leur ambition*, *de leur plaisir*, *les victimes du monde qui les tyrannise et qui les perd ;* au lieu qu'étant la victime de Dieu et

de son saint amour, elle est la victime de son devoir, la victime de sa perfection, la victime de son salut, la victime de l'éternelle félicité qui lui est réservée et qu'elle s'efforce de mériter."

Consacrée, c'est-à-dire devenue entre les mains de Dieu *un instrument*, un instrument qu'il façonne à son gré, qu'il dispose selon le but qu'il se propose et qu'il emploie pour faire son œuvre.

Or, l'œuvre de Dieu c'est sa gloire procurée surtout *par la sanctification des âmes.*

Les âmes se sanctifient par la *connaissance et la pratique de la loi divine.* Dieu peut donc vous employer à l'étude de sa loi et à la prédication de sa doctrine soit auprès des enfants soit auprès des fidèles, soit par la parole, soit par les écrits.

Les âmes se sanctifient par la *prière continuelle* qui attire sur elles les grâces divines : Dieu peut donc vous employer à la prière continuelle, à la contemplation, à l'adoration perpétuelle devant la sainte Eucharistie, à la vie cachée de Jésus-Christ.

Les âmes se sanctifient *par la souffrance* acceptée et offerte pour elles en leur nom : Dieu peut donc vous employer à souffrir, vous demander des souffrances volontaires, vous envoyer lui-même des souffrances qui vous retiennent sur un lit de douleurs ; il peut demander de vous une vie inconnue, ignorée, méprisée pour contrebalancer l'orgueil et les blasphêmes des méchants.

Les âmes se sanctifient par les *exemples donnés*, par la vue surtout du dévouement et de l'abnégation personnelle : Dieu peut donc vous employer à passer votre vie au chevet des malades, à panser des plaies répugnantes, à servir de mère à de pauvres orphelins, à être la servante des pauvres, des rebutés, des misérables de toutes sortes (1).

II

La seconde *fin* de l'état religieux est d'offrir *à quelques âmes d'élite les moyens de parvenir au degré de perfection ou de sainteté que Dieu exige d'elles et qu'elles n'auraient pu atteindre si elles fussent demeurées dans le monde.*

Dieu aime toutes les âmes ; toutes sont ses créatures, il les a créées par amour et les destine à la béatitude éternelle ; mais il en

(1) " Vous êtes très-spécialement les *aides de Jésus*. Vous entrez pour une part dans la fécondité de Marie et partant dans celle de l'humanité sainte qui est l'organe suprême, équivalant et universel de la fécondité divine ici-bas. Convertir les pécheurs, garder les justes, former les saints, lors même que vous cultivez les esprits et que vous assistez les corps, c'est à quoi vous visez toujours ; c'est à quoi vous pouvez atteindre et c'est à quoi vous atteignez toutes dans la mesure où vous êtes fidèles à votre grâce d'état. Et de là vient qu'étant un si puissant secours et une source si abondante de gain spirituel à l'Eglise, votre état est encore pour le genre humain tout entier un véritable honneur, une sauvegarde et un insigne bienfait. " *Et qu'en serait-il du monde*, disait Notre-Seigneur à Ste. Thérèse, *si je n'avais égard aux religieux.*" (Ch. Gay : De la Vie chrétienne.)

est qu'il aime *d'un amour particulier*, il en est qu'il a faites plus délicates, plus pures, plus aimantes, à qui il réserve une gloire plus grande en Paradis, et de qui il attend un amour pour ainsi dire *plus complet*.

Chaque âme a sa beauté comme chaque fleur a la sienne, mais il en est qui sont plus belles, plus attrayantes, sur qui le regard de Dieu se repose plus affectueusement et qu'il s'est réservées pour lui seul.

Chaque âme a son utilité particulière pour la gloire de Dieu, mais il en est à qui Dieu a donné davantage pour qu'elles puissent le louer et le glorifier davantage.

Et celles-là, il les voudrait à lui d'une manière plus particulière et plus intime ; il voudrait qu'elles se missent volontairement à sa disposition pour être entre ses mains, comme un instrument souple intelligent serait entre les mains d'un habile ouvrier.—Il le leur dit, il le leur fait dire, il les appelle, il les presse, il leur montre que ce n'est que près de lui, dans la solitude, dans l'atmosphère divine qui règne près de son cœur, qu'elles trouveront leur entier développement, mais *toujours, toujours il les laisse libres.*

Et si ces âmes ne viennent pas à lui, elles végètent ; elles iront dans la vie sans force, sans joie, sans paix, sans ces grâces spéciales dont elles avaient besoin, vu leur nature faible et délicate et... à la fin que deviendront-elles ? que diront-elles à Dieu en paraissant devant lui ?

C'est pour celles qui répondent à son appel, c'est pour ces âmes choisies par un amour spécial que Dieu a établi l'*état religieux ;* c'est là seulement qu'elles vivent de toute leur vie, là qu'elles seront réellement utiles à la gloire de Dieu, là qu'elles atteindront *par degré* la sainteté que Dieu exige d'elles.

Ce mot *par degré* indique ce qu'exige de ces âmes l'*état religieux* qu'elles ont embrassé. Elles doivent *monter* peu à peu et comme par degré à la perfection et à la sainteté qui leur permettra de rendre à Dieu toute la gloire dont elles sont capables, mais elles *doivent monter toujours ;* si elles s'arrêtaient volontairement, si elles *ne voulaient pas devenir encore plus vertueuses,* si elles n'employaient pas, pour être plus vertueuses, les moyens que la règle leur impose, elles manqueraient gravement au but de leur vocation, elles ne répondraient pas aux desseins de Dieu sur elles, elles violeraient les engagements pris en faisant profession, et seraient par conséquent dans un état de péche.—Travailler à acquérir la perfection est pour un religieux, non un simple conseil, mais une obligation rigoureuse (1).

(1) Être religieux c'est s'engager implicitement à vivre non pas seulement dans la perfection ou la sainteté, (ces deux mots s'entendent ordinairement dans le même sens,) d'une manière générale, comme doit vivre tout chrétien, mais atteindre *un degré de perfection* désigné d'avance par Dieu, et inconnu à l'âme consacrée à Dieu ; c'est parce que ce degré lui est inconnu, que cet âme doit *toujours tendre à être plus*

III

Voyez, dès ces premières lignes, comme se montrent à vous, Religieuses, de graves et sérieuses conclusions :

1. Dans vos rapports avec Dieu.

Puisque vous êtes consacrées à Dieu puisque de cette consécration il résulte pour vous à l'obligation d'être plus attachées et plus fidèle, à Dieu qu'autrefois, et encore l'obligation de tendre à devenir toujours plus parfaites et plus saintes, c'est donc une erreur de penser que le *péché mortel* que vous commettriez ne se présente pas avec un caractère de gravité tout particulier, indépendamment du *sacrilége* qui s'ajoute à tout péché mortel commis contre les vœux.—Il y a dans tout péché mortel commis par vous un *caractère de malice*, parce que, plus instruites, vous pêchez avec plus de lumières,—un *caractère*

parfaite. Ce travaille s'accomplit, alors même qu'elle n'y pense pas directement, par l'observation exacte des trois vœux de religion, des règles et des constitutions de la maison à laquelle elle appartient.

La différence qu'il y a entre les religieux et les séculiers, c'est que les religieux s'appliquent par état à *une perfection plus avancée* s'engageant à observer certain conseils évangéliques, renonçant à leur volonté et ne s'occupant plus, pour leur avantage particulier ou celui de leur famille, du maniement des affaires du monde,—au lieu que les chrétiens séculiers, tout en étant obligés à vivre dans la sainteté, n'abandonnent point les affaires du monde, se contentant de ne point y attacher leur cœur, et de préférer la perte de tout à la perte de Dieu.

d'ingratitude parce que, plus aimées, vous blessez plus intimement le cœur de votre bienfaiteur,—un *caractère de perfidie* parce que vous violez des engagements solennels pris le jour où vous prononçâtes vos vœux.

2. C'est une erreur de croire qu'il vous suffit dans votre communauté de faire ce que font les autres dans la crainte de paraître singulière, quand votre conscience vous dit clairement que ce que font vos sœurs n'est pas assez régulier.—Ce ne sont pas les exemples des autres qui doivent nous servir de guide mais l'Evangile et les leçons de nos supérieurs. Le vénérable curé d'Ars disait avec une énergie un peu étrange peut-être : *Pour être saint il faut être fou et avoir perdu la tête.* Sans doute ne nous singularisons pas, nous en parlerons plus tard, mais faisons ce que nous devons faire et non pas ce que font les autres.

3. C'est une erreur de croire qu'il vous suffit d'éviter tout péché grave et que vous pouvez, sans crainte d'exposer votre salut, vous laisser aller à *commettre journellement des péchés véniels, et nourir habituellement de l'affection à quelque péché véniel en particulier.* —Le péché véniel commis volontairement et habituellement, avec affection et complaisance, non-seulement affaiblit l'âme et la dispose au péché mortel mais est un obstacle réel à la perfection à laquelle vous devez tendre. Aussi un théologien ne craint pas de dire : *un religieux pèche grièvement quand il*

ne se soucie nullement d'éviter les péchés véniels (1).

4. C'est une erreur de croire que *vous pouvez vous arrêter dans la route de la perfection* ou vous *fixer une limite :* car vous savez bien par expérience, que *s'arrêter c'est reculer et tomber ;* et que, de plus, il y a obligation de *tendre toujours* à être plus vertueux (2). Un jour un de ses missionnaires demandait au curé d'Ars comment il fallait aller à Dieu.— *Mon ami*, répondit-il, *tout droit comme un boulet de canon.*

Parole énergique qui vous indique votre devoir.

5. C'est une erreur de croire que vous pouvez sans péché, *vous dispenser vous-mêmes, sans raison grave, habituellement* et *avec une certaine insouciance, des pratiques de piété* imposées par votre règle et qui ont pour but de vous conduire à la perfection telles que *la méditation, les examens, la lecture spirituelle, les œuvres d'obéissance* ou que vous pouvez vous contenter de vous en acquitter ordinairement pour la forme, sans application volontaire et par conséquent sans aucun fruit (3).

(1) *Theologia mystica l. XXII. Peccat mortaliter religiosus si... nullam curam vitandi venialia adhibeat.*

(2) *Peccat mortaliter si... firmiter apud se statuat nullo modo curare de perfectione, volens in inferiori gradu manere : quia semper ad perfectionem tendere et numquam quiescere tenetur.—Schram.* (*Ibid.*)

(3) *Peccat mortaliter si... media ad perfectionem ut meditationem, examina, lectionem spiritualem, opera*

6. C'est une erreur de croire que vous êtes dans le chemin du ciel en vous contentant d'accomplir toutes les obligations auxquelles vos vœux et vos autres règles graves vous obligent sous peine de péché mortel, vous mettant peu en peine d'omettre volontairement les autres obligations de moindre importance.—Le saint concile de Trente dit formellement : " que tous les réguliers, hommes et femmes règlent leur vie selon les prescriptions de la religion qu'ils ont embrassées, qu'il gardent fidèlement tout ce qui peut avoir trait à la perfection de leur profession, comme l'obéissance, la pauvreté, la chasteté, les vœux particuliers de chaque ordre et tout ce qui conservera intactes les règles, la vie commune, la frugalité et la simplicité des habits." (1)

Or, c'est là une exhortation grave dont on semble ne pas tenir compte quand on ne veut observer des statuts d'un ordre que ceux qui obligent sous peine de péché mortel. Cette insoumission volontaire et réfléchie ne semble-t-elle pas renfermer une idée de mépris ? (2)

obedientiæ, vel omittat vel sine fervore obiter tantum, sine fructu peragat : quia cum his omnibus, studium et tendentia ad perfectionem stare nequit (*Ibidem.*)—*Vide* Gury *de Stat.* 143.

(1) *Sessio XXV de reg.*

(2) Quelques âmes — les âmes les plus délicates, celles qui ont le moins de raison de s'effrayer — se troubleront à la lecture de ces décisions et se verront

2. dans les rapports de Dieu avec nous.

Puisque vous vous êtes consacrée volontairement à Dieu et que vous tendez à unir votre volonté à la sienne pour lui plaire davantage et lui être plus utile, Dieu qui ne se laisse jamais vaincre en générosité vous rendra ce que vous faites pour lui. Vous vous donnez à lui, il se donnera à vous ; vous mettez entre ses mains divines votre âme, votre cœur, votre corps, votre être tout entier, il se mettra pour ainsi dire à votre disposition. Vous vous sentirez entourée de grâces toutes particulières :

Grâces de protection. Se constituant le gardien et le protecteur de votre âme, l'entourant de toute la vigilance du père le plus aimant, écartant ou modérant les tentations

peut-être en état habituel de péché grave parce qu'*elles font mal leur oraison*, parce qu'*elles ne sentent aucun goût pour les choses de Dieu*, parce qu'*elles se voient toujours les mêmes ne faisant aucun progrès dans la perfection de leur état.* — Rassurez-vous, âmes de bonne volonté quoique encore bien imparfaites, exposez simplement l'état de votre âme et la disposition dans laquelle vous êtes à votre confesseur, faites simplement encore tout ce qu'il vous dit et acceptez comme venant de Dieu la parole d'espérance et de force qui vous sera donnée.

Voici, du reste, ce qui peut constituer l'état de péché : Une religieuse se rendrait coupable de péché mortel alors seulement que : 1o. par un *mépris formel* elle transgresserait ses règles, et qu'elle refuserait obstinémemt de s'y soumettre parce que, dit-elle, ce sont des bagatelles. — Il en serait autrement si elle ne les observait pas uniquement parce qu'elles sont

trop délicates ou augmentant vos forces de manière à vous rendre habituellement triomphante. — Veillant sur vous comme le prêtre veille sur les vases d'or du sacrifice, qu'il conservent à l'abri et qu'il préservent de tout contact profane. — Mesurant avec une sagesse et une affection toute paternelle l'épreuve qui doit vous purifier et vous perfectionner.

Grâces d'encouragement. Faisant entendre à votre âme ces douces paroles d'affection, de force, de paix réservées á l'intimité, — écoutant plus volontiers vos prières et vous faisant plus qu'aux autres sentir sa présence, — se montrant à vous le père le plus dévoué, la mère la plus tendre, l'ami le plus fidèle. — Vous consolant dans vos tristesses, vous

de peu d'importance, sans y attacher aucune idée de mépris et que cette inobservance ne fut que passagère. Elle est censée passagère alors même que par un effet de l'habitude on retombe souvent dans la même faute quand on fait fréquemment des efforts pour se corriger.

2o. Si elle avait l'*intention formelle* de ne point tendre à la perfection et de s'en occuper en aucune manière.

3o. Si, par son relâchement et son mauvais exemple, elle était un sujet de scandale grave pour les autres, les portant à se relâcher de la règle en choses importantes.

Or sur tous ces points le confesseur, si vous êtes sincère dans l'aveu de vos fautes et de vos dispositions, y voit plus clair que vous ; et, si vous êtes soumise à faire ce qu'il vous demande, soyez assurée que vous vivrez dans l'amitié de Dieu.

relevant dans vos chutes, vous pansant lui-même dans vos plaies et vous faisant trouver autour de vous des cœurs aimants et dévoués à qui il aura donné pour vous son amour et son dévouement.

Grâces de direction : Vous instruisant dans l'oraison en vous apprenant le bonheur de l'obéissance, les joies de la pauvreté, les ravissantes beautés de la chasteté, vous détachant peu à peu de toutes choses créées, et vous faisant tendre tous les jours à une union plus forte et plus complète à sa volonté divine ; de telle sorte que si vous êtes docile, que si vous vous serrez d'autant plus à Dieu que vous serez plus agitée, comme l'enfant se serre plus fortement contre sa mère quand la peur augmente en son âme, votre vie sur la terre sera presque une vie du Ciel et vous pourrez, comme St.-Paul, dire avec vérité : *Ce n'est plus moi qui vis c'est Dieu qui vit en moi.* " A qui se donne à Dieu, écrit Mgr. l'évêque de Rodez dans une lettre à ses religieuses, Dieu ne ménage pas ses retours ; sur qui lui soumet son cœur, Dieu fait pleuvoir ses faveurs et multiplier ses bienfaits. Vous avez dit au jour de vos saints transports et des saintes donations de vous-même : *Venez à moi, vous serez mon tout et le terme de mes désirs.* Par une juste réciprocité, où vous êtes les gagnantes, car ses dons ne peuvent être comparés aux vôtres, Dieu vous répond : *Je serai tout à toi, je remplirai toutes tes aspirations et tous tes vœux : erit omnia in*

omnibus (1). Sublime échange de la suprême grandeur et de la suprême misère. Admirable embrassement de la charité divine et de l'infirmité humaine d'où naîtra pour vos âmes le bonheur le plus pur et le plus parfait.

" Suivez un moment, si vous le voulez, la merveilleuse économie de cet échange de cœurs et de volontés et considérez ce divin solliciteur dans les mystérieuses opérations qu'il va désormais accomplir dans l'âme qu'il a remplie et qu'il veut posséder :

" *A vous* tous les grands secrets, *à vous* toutes les communications intimes, *à vous* toutes les grâces de choix, tous les appels affectueux, toutes les marques de la plus douce et de la plus suave dilection.

" Pour *vous* tous les tendres épanchements, tous les délicieux transports, les flammes les plus vives et les ardeurs les plus brûlantes ; sur vos têtes le déversement des dons les plus purs et sur vos cœurs les saintes effusions de l'amour le plus persévérant et le plus durable." (2)

Voilà ce que Dieu fait pour vous. Et au nom de ce Dieu si bon et si généreux, l'Eglise, que Dieu a établie la gardienne de tout ce qui lui est consacrée, vous prend sous sa protection spéciale et vous défend contre les audacieux qui oseraient porter sur vous ou sur vos biens une main sacrilége.

(1) I Cor. XV, 28.
(2) Mgr. Bourret, 1875.

Ecoutez les terribles anathèmes qu'on lit dans le *Pontifical Romain* (1).

" En vertu des pouvoirs du Dieu tout puissant et de ses apôtres St. Pierre et St. Paul, nous défendons sous peine d'anathème, que l'on détourne du service divin cette vierge liée maintenant par le vœu de chasteté ou qu'on lui enlève, à elle ou à ses sœurs, ce qui leur appartient, et ordonnons qu'on leur en laisse la paisible possession.

" Et si quelqu'un ose commettre un attentat contre elle, qu'il soit maudit dans sa maison et au dehors ; maudit à la ville et à la campagne ; maudit s'il veille, maudit s'il dort ; maudit s'il mange, maudit s'il boit ; maudit s'il marche, maudit s'il se repose ; maudite sa chair, maudits ses os ; et que depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, il ne reste en lui aucune partie qui soit saine.

" Que son nom soit effacé du livre des vivants et ne soit jamais écrit parmi le nom des justes. Que son sort soit celui de Caïn le fratricide, celui de Dathan et d'Abiron, celui

(1) Ces anathèmes ne sont qu'en faveur des Religieuses consacrées par l'évêque, selon le rite du *Pontifical* et appartenant à un *ordre religieux*. Cependant toutes les religieuses, les novices mêmes des congrégations non encore approuvées par le S. Siége ont droit au privilége du canon : *Si quis suadente diabolo*... qui porte excommunication majeure contre tous ceux qui les maltraiteraient en les frappant d'une manière injurieuse ou leur feraient subir quelque outrage deshonorant (Craisson : Des communantés à vœux simples 408 et Manuale 6204).

d'Ananie et de Saphire, celui de Simon le magicien, celui du traître Judas, celui de tous ceux qui ont dit à Dieu : *Relevez-vous de nous, car nous ne voulons pas marcher dans vos voies.* Enfin qu'il paraisse au jour du jugement et qu'il soit consumé avec les anges rebelles et Satan, s'il ne restitue et ne fait pénitence ! "

CHAPITRE DEUXIÈME.

DU GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT RELIGIEUX.

Toute communauté religieuse est gouvernée — sous la dépendance de l'Evêque — par une supérieure prise parmi les membres de cette communauté, et élue par les membres de la même communauté avec toutes les garanties que peut offrir la prudence humaine.

I

Garanties tirées des membres électeurs qui doivent être d'un certain âge fixé par les constitutions et avoir vécu un certain nombre d'années dans la communauté après leur profession — qui doivent se soumettre rigoureusement à ce qui est indiqué dans les règles pour les élections — qui surtout sont obligés, *sous peine de faute grave*, de choisir la personne la plus digne parmi celles qui sont éligibles. " Le saint concile de Trente exhorte tous ceux qui ont le droit de promouvoir à

des charges, à ne rien innover dans les formes... et s'ils se laissent influencer par les prières, les affections humaines et les suggestions de l'ambition alors ils péchent mortellement en participant aux péchés des autres."

Et ici par *le plus digne* on ne doit pas entendre quelqu'un en général qui n'est pas indigne, mais réellement celui que *l'on croit le plus digne* par ses mérites réels : c'est ainsi que l'a déclaré Innocent X.

" Il faut prendre le plus digne, non pas dans la pensée de *l'élu*, mais dans celle de l'*électeur*, " dit saint Thomas. (1)

(1) Voici ce qui est raconté de saint Thomas :

Après la mort du prieur d'un couvent qu'habitait saint Thomas-d'Aquin, la communauté se met en prières pour le choix d'un successeur. Deux ou trois religieux de la maison étant venus auprès du docteur Angélique : frère Thomas, lui dirent-ils, si nous ne vous avons point élu, c'est pour vous laisser libre dans vos importants travaux ; notre choix s'est porté sur le frère *** qui nous paraît le plus instruit et le plus savant après vous. Le saint répondit : *s'il est savant, qu'il nous instruise.*

On se met en prières, puis on revint dire au docteur Angélique ; notre choix s'est porté sur le frère *** qui nous semble avoir le plus de piété, — *s'il est saint,* répondit saint Thomas, *qu'il prie pour nous.*

Enfin, à la suite de nouvelles prières, on retourna vers l'illustre conseiller et on lui dit : " Notre choix s'est fixé sur le frère *** que nous croyons être le plus prudent. — *S'il est prudent, qu'il nous gouverne,* telle fut la réponse du grand docteur. (Le P. Ventura).

La prudence ne tient pas lieu, sans doute, des autres vertus, mais elle donne à chacune sa mesure, et les empêche toutes de dégénérer en défauts ou en vices ;

II

Garanties tirées de la manière dont se fait l'élection. L'élection de la supérieure se fait ordinairement après un certain nombre de jours passés dans la retraite, la prière, la mortification.

Elle se fait en présence des supérieurs ecclésiastiques députés par l'Evêque, ou par l'Evêque lui-même, qui la surveillent et la sanctionnent.

Elle se fait par scrutin secret qui laisse toute liberté à celles qui votent, et le scrutin est dépouillé non seulement sous la surveillance des supérieurs ecclésiastiques et de prêtres dont le nombre est fixé, mais sous les yeux de membres de la communauté choisis pour cela.

III

Garanties tirées de l'élue elle-même. — 1. La supérieure *élue* doit être d'un certain âge, et avoir tant d'années de profession. " On ne choisira pour être abbesses, prieures, ou supérieures, sous quelque nom que se puisse être, que des religieuses ayant au moins quarante ans, et qui, pendant huit ans depuis le jour de leur profession, faite d'une manière expresse, aient mené une conduite digne d'éloge. Si dans le monastère, il ne se trouve pas de sujet, qui réunisse ces qualités, on

or, *ce qu'il y a de meilleur*, dit saint Grégoire de Nazianze, *c'est la mesure en toutes choses.*

pourra le chercher dans une autre maison de l'ordre. Et si celui qui préside l'élection voit en cela de l'inconvénient, on pourra avec le consentement de l'Evêque ou autre supérieur, choisir une religieuse du même monastère, quand même elle n'aurait que trente ans, pourvu qu'elle ait tenu une conduite régulière au moins pendant cinq ans depuis sa profession." (1)

2. Dans toute communauté religieuse la supériorité est moins un *honneur* qu'une *charge*. On ne cache pas à la supérieure cette parole des livres saints. *Il y aura un jugement rigoureux à subir pour ceux qui gouvernent*, aussi s'applique-t-elle pendant les quelques années qu'elle est en charge à remplir ses devoirs avec la plus grande exactitude, et à mériter le nom de *mère* que lui donnent toutes les sœurs et qu'elle portera devant le tribunal de Dieu.

3. La supérieure n'est nommée ordinairement que pour un temps fixé par les constitutions. Elle doit chaque année rendre compte au supérieur ecclésiastique de la manière dont elle a géré le matériel de la maison, et du soin qu'elle a eu de toutes ses sœurs, pour le temporel comme pour le spirituel. Toutes ces obligations la rendent nécessairement plus vigilante, plus active, plus mère.

(1) Concile de Trente session XXV, ch. 7. — Bien que ce décret concerne spécialement les monastères à vœux solennels, Rome néanmoins en applique les dispositions aux congrégations à vœux simples. — Voir Craisson : Des com. relig., page 76.

IV

Garanties tirées des règles que la supérieure doit faire observer. — La supérieure ne peut pas dans sa communauté faire des commandements arbitraires ; elle n'est établie que pour *faire observer une règle* composée le plus souvent par des saints, — longtemps pratiquée par des personnes qu'elle a fait avancer dans la sainteté — longtemps étudiée, discutée dans ses menus détails, approuvée enfin par la plus grande autorité de la terre : celle du Souverain Pontife, celle au moins de l'Evêque.

Et avant que ces règles soient approuvées à Rome, voyez avec quelle prudence et avec quelle maturité procède le Saint-Siége.

Il a été nécessaire que ces règles écrites et approuvées par l'évêque du lieu aient été pratiquées pendant un certain temps et d'une manière édifiante ; il est permis alors de les présenter à Rome, munies d'une recommandation et d'une attestation de l'évêque.

Le Saint Siége, s'il le juge opportun, donne un premier bref renfermant des encouragements et des éloges ; c'est ce qu'on appelle *bref ou décret de louange.*

Lorsqu'un temps suffisant s'est encore écoulé après ce bref de louange, et qu'une nouvelle supplique à été présentée au Saint Siége par l'organe de la sacrée congrégation des Evêques et des Réguliers, il intervient, s'il y a lieu, un nouveau décret portant *ap-*

probation et confirmation de l'Institut, sans *approbation formelle* encore *des Constitutions*.

Cette *approbation des constitutions* se donne par un troisième décret rendu sur de nouvelles instances toujours appuyées de la recommandation de l'Évêque du lieu où réside l'Institut et de chacun des évêques des différents diocèses où se trouvent des maisons dépendantes de l'Institut. Encore cette approbation est-elle d'abord limitée à un certain nombre d'années (trois, cinq ou sept ans ordinairement), à la fin desquelles il faut de nouveau recourir au souverain Pontife pour obtenir *l'autorisation définitive*.

De plus, ces règles n'ont pas été imposées par force à la religieuse ; avant de l'obliger à se soumettre à ce qu'elles ordonnent, on les lui a expliquées tous leurs détails, dans toute leur étendue, avec leurs exigences et leur sévérité, — pendant un an de postulat, un an ou même deux ans de noviciat, on a voulu que sans autre sanction que celle de sa volonté, elle pratiquât chacune de ces règles, se rendant bien compte qu'aucune d'elles n'était au-dessus de ses forces, — de sorte que lorsque la religieuse fait des vœux, elle peut dire en toute vérité : *je sais ce que je fais : je ne m'engage pas à la légère*.

Vous le voyez donc, au *point de vue humain*, le gouvernement de l'état religieux offre toute garantie de science, de sagesse, de piété.

Au *point de vue divin*, ce gouvernement

participe en quelque sorte, au gouvernement de l'Eglise qui l'a sanctionné, l'a approuvé, et s'est réservé les modifications à y apporter.

V

N'est-il pas vrai que ce gouvernement, que cette supérieure, que ces règles, même simplement examinés au point de vue humain présentent quelque chose de grand et de respectable.

Sans doute, toute autorité légitime vient de Dieu ; de toute autorité, saint Paul a dit : " Vous qui avez des maîtres selon la chair, " obéissez-leur dans la simplicité de votre " cœur, comme vous obéiriez à Jésus-Christ.. " Servez-les comme faisant spontanément la " volonté de Dieu, voyant en eux non pas " nes hommes, mais le Seigneur. " (1). Mais dans une maison fondée par l'inspiration de Dieu, dans une maison où les membres qui la composent sont venus appelés par Dieu et pour se donner à Dieu, dans une maison où tout travail tend à la gloire de Dieu, dans une maison enfin où Dieu est le seul maître, n'est-il pas vrai que *l'autorité qui la régit*, établie dans les conditions que nous avons dites, a *quelque chose de divin ?* et que là aussi Dieu peut dire comme il le dit de l'Eglise ; *qui vous obéit m'obéit, qui vous méprise, me méprise ?* Ce n'est pas d'ailleurs à la supérieure que la religieuse a fait *vœu d'obéir*, mais à

(1) Ephes. VI, 57.

Dieu ; or, la supérieure n'est que le représentant de Dieu.

Plus tard, en parlant de *l'obéissance*, nous montrerons ce qu'elle a de *grand* et de *méritoire*, et en parlant des *règles*, nous dirons les avantages qu'elles procurent, et la manière dont on doit les observer — à cette heure, voici ce que les Saints et les Théologiens disent du manque de respect et de soumission à la supérieure et aux règles.

1. Par rapport à la Supérieure.

Saint Bernard distingue quatre degrés dans le péché de désobéissance de la part d'un religieux.

1. Le premier est de ne pas faire réellement la chose commandée et qui est conforme à la règle — ce qui est *péché mortel*, si la chose commandée est grave et que le supérieur *manifeste* l'intention d'obliger d'une manière grave — *péché véniel*, si la chose commandée n'est que de peu d'importance en elle-même et dans ses circonstances, ou, si étant grave en elle-même, l'intention du supérieur n'est pas d'obliger d'une manière grave (1).

(1) L'usage qui est le meilleur interprête du droit et du devoir, veut que les simples injonctions des supérieurs n'obligent point *par elle-même* sous peine de péché ; car autre chose est que le supérieur dise : *je voudrais que vous fissiez telle chose*, et autre chose qu'il dise en recourant à l'obligation du vœu : *je vous oblige en conscience à faire telle chose*. — Un supérieur

2. Le second est de résister en face à son supérieur lorsqu'il commande ; ce qui est un péché bien plus grave que la simple désobéissance, car cette résistance dans une chose légère peut devenir une faute mortelle si elle blesse notablement le respect dû à la personne et à la dignité du supérieur, — surtout quand cette résistance publique cause du scandale.

3. Le troisième est d'ajouter à la résistance le *mépris réel et extérieur*, ce qui est toujours une circonstance grave.

4. Le quatrième enfin, est de *murmurer gravement et publiquement*, *et de se soulever* et de *cabaler* contre l'autorité du supérieur ; ce qui est si grave, qui n'est guère possible de l'excuser de *péché mortel*, à moins qu'il n'y ait que de légers murmures faits sans éclat, de petits mouvements d'humeurs qui échappent quelquefois et sont presque toujours sans conséquence (1).

2. Par rapport aux Règles.

1. Pour savoir jusqu'à quel point les *règles* obligent la conscience, il faut en distinguer de deux sortes :

Les règles qui sont énoncées par forme de précepte ou de défense portant par exemple ces mots : *nous défendons strictement... nous*

n'a recours à ces paroles que bien rarement, pour des motifs vraiment graves, et encore doit-il bien connaître le pouvoir que lui donnent les constitutions.

(1) Valentin, *Le Prêtre Juge et Médecin*, 11,203.

ordonnons... — Celles qui forment les statuts ou constitutions de l'ordre comme par exemple, le *soin des malades* pour les sœurs hospitalières, *l'éducation des enfants*, pour les ordres enseignants, — et celles qui traitent de la matière des vœux (1). Ce sont dans ce cas des lois réelles autorisées par l'Eglise, et que le fondateur a voulu rendre obligatoires en conscience. — Ces règles obligent par elles-mêmes sous peine de *péché mortel*, comme obligent les commandements de l'Eglise. La transgression peut cependant n'être que *vénielle* à raison de la légèreté de matière, ou par défaut de consentement.

Les règles qui ne sont pas énoncées par forme de précepte mais seulement de direction, et qui ne se rapportent qu'à l'observation de la discipline : la règle par exemple qui veut qu'on soit *exacte à se rendre au son de la cloche*... n'imposent point par elles-mêmes une obligation de conscience ; mais d'après saint Thomas, un religieux qui transgresse volontairement ces règles, pêche presque toujours ou par tiédeur ou par négligence ou par curiosité ou surtout par le scandrae qu'il donne ; et certes, si on doit répondre à Dieu d'une parole oiseuse et inutile, comment Dieu ne demandera-il pas compte à une religieuse de la transgression

(1) *Regulæ quæ cadunt sub votis aut præceptis expressis superiorum non carent culpâ et quidem gravi pro gravitate materiæ.* (Gury, 11. 145).

d'une règle dont la violation est contraire à un ordre légitimement donné ? (1).

2. Quand une règle contient quelque chose qui *a rapport aux vœux* ou est *commandé ou défendu par la loi de Dieu* indépendamment de la règle, on est obligé d'observer cette règle sous peine de péché, non en vertu de la règle, mais en vertu du vœu qu'on a fait, ou de la loi que Dieu a donnée ; et le péché est plus ou moins grave selon la violation du vœu ou du commandement.

3. Il y a péché mortel à violer la règle, quand même elle n'obligerait pas sous peine de péché, si cette violation a pour cause le *mépris formel* qu'on en fait ; et ce mépris formel existe, dit saint Liguori, lorsqu'on la transgresse parce qu'on ne veut pas se soumettre à cette règle ou aux ordres supérieurs, ou qu'on regarde comme bagatelle et niaiserie de se soumettre à tant d'observances. Il n'en serait pas de même si lorsque la règle

(1) " Les règles ne sont pas de simples conseils ; elles ont pour obliger plus de vertus que ces derniers ; ce sont des *lois véritables* alors même qu'elles n'imposent pas d'obligation sous peine de péché ; elles autorisent au moins les supérieurs à punir les infractions qui leur sont contraires, et les inférieurs sont tenus de se soumettre à ces punitions. On ne pourrait pas dire la même chose des omissions qui ne concerneraient que ce qui est de *conseil* : ainsi, un supérieur ne pourrait infliger une pénitence à un religieux, qui par exemple n'aurait pas jeûné un jour où la règle ne le prescrit pas, bien qu'il pût lui permettre ce jeûne ou même l'exhorter à le faire. " (Craisson, 481).

n'oblige pas d'une manière grave, on n'y manquait que par entraînement de légèreté ou de passion, ou parce que on ne regarde pas ce point de règle comme nécessaire au salut, ou qu'on ne le juge pas gravement obligatoire. L'habitude même de manquer à la règle en matière légère, habitude due seulement à l'insouciance et à la légèreté de caractère, ne dépasse pas les limites du péché véniel.

4. Le *mauvais exemple* aussi bien que le *mépris formel* peut rendre grave la violation d'un point de règle léger par lui-même, et ce *mauvais exemple* est bien à craindre quand il y a habitude de la violation. " Le religieux, dit saint Liguori, est tenu sous peine de péché grave, de ne pas nuire à sa communauté d'une manière considérable, entraînant au relachement par ses mauvais exemples; ce qui aurait lieu *s'il rompait le silence à tout propos, s'il laissait de côté la prière, s'il avait des allures peu modestes, s'il entrait habituellement dans les cellules des autres*, ou transgressait d'autres points de ce genre."

CHAPITRE TROISIÈME.

DES PERSONNES QUI COMPOSENT L'ÉTAT RELIGIEUX.

Les personnes qui ont embrassé l'état religieux, c'est-à-dire qui vivent dans une communauté approuvée par l'Eglise, unies

entr'elles par les trois vœux de religion et soumises à une même règle, offrent au point de vue de la *sainteté* et même de la *sociabilité* toutes les garanties qu'on peut désirer soit *de la part de Dieu, soit de la part de l'Eglise.*

I

DE LA PART DE DIEU.

1. Ces âmes sont *choisies spécialement par Dieu* et ce choix de Dieu est,—s'il est permis de parler ainsi,—un choix *prudent, intelligent, réfléchi...* Dieu, *libre de choisir*, ne prendra que les âmes en qui il verra une volonté ferme et souple et en même temps, une soif ardente de dévouement, une aspiration continue de tout ce qui est grand et tout ce qui est beau. N'est-il pas vrai que nous ne pouvons pas refuser à Dieu ce que nous accordons à celui qui dans le monde veut se choisir une épouse : l'intelligence et la prudence ?

2. Ces âmes sont *appelées par Dieu*, et avec une délicatesse qui semble exagérée de la part de celui qui, après tout, est le *maître*. " C'est que Dieu n'admet aux honneurs de la virginité qu'un petit nombre d'âmes d'élite ; et encore avec quelle précaution leur fait-il ses mystérieuses ouvertures et de quelles garanties entoure-t-il leur foi jurée ! Jésus-Christ dit à peine quelques mots en passant, mots couverts, révélations timides qu'il termine

par une formule plus mystérieuse que le reste : *qui peut comprendre qu'il comprenne.* Pas un seul précepte ; pas l'ombre d'une obligation, et ce Dieu qui commande de mourir pour la foi, de se couper le pied ou la main et de s'arracher les yeux, ne fait donner, en ce qui touche à la virginité, qu'un conseil timide et discret ! *ce n'est qu'nn conseil que je vous donne ; je n'ai aucun commandement du Seigneur.* (1) "

Jésus-Christ veut qu'on aille à lui poussé par l'amour qu'on lui porte ; il veut pouvoir dire à ses anges : *Ces âmes m'aiment, elles sont venues elles-mêmes à moi !*

Voyez tout de suite comme cette pensée d'une *vocation divine et spéciale* et d'une *correspondance d'amour à cette vocation* entoure chacun des membres d'une communauté d'une auréole qui la grandit et la fait respecter.

3. Puisque Dieu *appelle* ces âmes, lui qui proportionne toujours les moyens à la fin, doit donner à chacune d'elles les grâces toutes spéciales qui,—si ces âmes sont fidèles,—feront d'elles de *véritables hosties* glorifiant Dieu,—*de véritables apôtres* sauvant les âmes, —de *véritables saintes* en un mot, s'élevant par degré à la perfection que Dieu demandait d'elles.

C'est ainsi qu'aux âmes appelées dans le cloître, à vivre continuellement en adoration

(1) L'abbé Doublet.

devant le T.-S. Sacrement, remplissant sur la terre la mission des anges dans le Ciel, Dieu donnera une foi vive et pénétrante, un goût particulier pour la prière, un attrait irrésistible pour cette douce conversation avec Dieu qui toujours recommence et toujours se continue sans jamais apporter ni lassitude, ni trouble, ni ennui.

Aux âmes appelées pour appaiser sa justice et expier par des souffrances volontaires les crimes des pêcheurs, Dieu donnera une immense générosité, une soif ardente des souffrances, un amour passionné pour les âmes et pour Jésus-Christ crucifié.

Aux âmes appelées pour enseigner aux enfants et aux peuples sa loi sainte, Dieu donnera le zèle, la patience, la délicatesse, le savoir faire, le courage pour recommencer toujours.

Aux âmes appelées pour remplacer auprès des orphelins la mère que pleurent ces pauvres enfants et auprès des malades et des moribonds la sœur qu'ils n'ont pas, Dieu donnera la charité dans toute son expansion, toute sa tendresse, toute sa miraculeuse puissance.

4. L'état religieux étant celui qui demande le *plus de dévouement*, puisqu'il faut quitter ce qu'on a de plus cher, *sa famille*, renoncer à ce qu'on a de plus personnel, *sa volonté*, se donner tout entier à Dieu et au prochain ; *le plus de piété*, puisqu'il faut tendre toujours à s'unir plus intimement à Dieu, afin de rester

entre ses mains comme un instrument ou mieux comme une victime ; *le plus de force* puisque il faut dompter son cœur, sa volonté, ses inclinations, ses sens, son caractère pour les soumettre à la volonté divine ;

Et Dieu, comme nous venons de le dire, donnant aux âmes qu'il appelle à cet état ces trois puissantes vertus : *dévouement*, *piété*, *force*, ne peut-on pas légitimement conclure que ces âmes, quand elles sont fidèles à leur vocation, sont les plus *belles*, les plus *aimantes*, les plus *élevées* et qu'il doit être bien doux et bien bon de vivre avec elles !

Ecoutez cette page de M. de Montalembert, nous redisant, dans des paroles émues, ce qu'elles sont ces âmes et ce qu'elles deviennent sous la main de Dieu :

" C'est la main de Dieu qui vient encore s'abattre sur nos foyers, sur nos cœurs désolés pour en arracher nos filles et nos sœurs.

" Chaque jour des milliers de créatures aimées sortent des châteaux comme des chaumières, des palais comme des ateliers, pour offrir à Dieu leur cœur, leur âme, leur corps virginal, leur tendresse et leur vie. Chaque jour, parmi nous et partout, des filles de grande maison et de grand cœur, et d'autres d'un cœur plus grand que leur fortune, se donnent, dès le matin de la vie, à un époux immortel.

" C'est la fleur du genre humain ; fleur encore chargée de sa goutte de rosée, qui n'a encore réfléchi que le rayon du soleil levant et qu'aucune poussière terrestre n'a encore

ternie ; fleur exquise et charmante, qui, respirée même de loin, enivre de ses chastes senteurs, au moins pour un moment, les âmes les plus vulgaires. C'est la fleur, mais c'est aussi le fruit ; c'est la sève la plus pure, c'est le sang le plus généreux de la tige d'Adam. Car chaque jour ces héroïnes remportent la plus étonnante des victoires, grâce au plus courageux effort qui puisse enlever la créature aux instincts terrestres et aux liens mortels.

" Quel spectacle ! et où en trouver un qui manifeste plus visiblement la nature divine de l'Eglise ?

" En ce siècle de grande mollesse et d'universel affaiblissement, ces *victorieuses* ont retrouvé, ont gardé le secret et la force, et, dans la faiblesse de leur sexe, elles manifestent persévérante énergie qui nous manque pour aborder de front et dompter l'égoïsme, la lâcheté, le sensualisme de notre temps et de tous les temps...

" Et comme elles ont la *force* elles ont aussi la *lumière*, la *prudence*, la *vraie perspicacité*. Elles ont compris la vie avant d'en avoir goûté. Qui donc leur en a enseigné les douloureux secrets ? A elles si pures, à elles dans l'âge où le cœur commence à être dévoré par la soif insatiable des sympathies et des tendresses humaines, qui donc a appris que cette soif ne sera jamais assouvie en ce monde ? qui leur a révélé l'ignominieuse fragilité des affections d'ici-bas, des plus nobles

et des plus douces, des plus tendres comme des plus enracinées, de celles-là même qui se croyaient immortelles et qui tenaient le plus de place dans les cœurs où elles ont misérablement péri ? Ce ne peut être qu'un instinct divinement libérateur, qui les affranchit en nous les dérobant. Les voilà délivrées des cruels étonnements de l'âme qui rencontre le mécompte, la trahison, le mépris dans le chemin de l'amour et quelquefois, après tant d'efforts et tant d'illusions, le silence de la mort dans la plénitude de la vie. Elles ont deviné l'ennemi, elles l'ont tourné, déjoué, vaincu : elles lui ont échappé pour toujours : *Anima nostra sicut passer erepta est de laqueo venantium : laqueus contritus est, et nos liberatæ sumus.*

Elles vont donc porter à Dieu, dans sa première fraîcheur, tout leur cœur, tous les trésors du profond amour, du complet abandon qu'elles refusent à l'homme. Elles vont tout ensevelir et tout consumer dans le secret du dépouillement volontaire, des immolations cachées.

" Cela fait, elles nous affirment qu'elles ont trouvé la paix et la joie, et dans le sacrifice d'elles-mêmes la perfection de l'amour. Elles ont gardé leur cœur pour celui qui ne change pas et ne trompe jamais. Et à son service, elles rencontrent des consolations qui valent tout le prix dont on le paye, des joies qui ne sont pas sans nuages parce qu'alors elle seraient sans mérite, mais dont la

saveur et le parfum durent jusqu'à la tombe.

" Est-ce là un rêve ? une page de roman ? Est-ce seulement de l'histoire, l'histoire d'un passé à jamais éteint ? Non, encore une fois, c'est ce qui se voit et se passe chaque jour parmi nous...

" Mais quel est donc cet amant invisible, mort sur un gibet, il y a dix-huit siècles, et qui attire ainsi à lui la jeunesse, la beauté et l'amour ? qui apparaît aux âmes avec un éclat et un attrait auquel elles ne peuvent résister ? qui fond tout-à-coup sur elles et en fait sa proie ? qui prend toute vivante la chair de notre chair et s'a' ›uve du plus pur de notre sang ? Est-ce un homme ? Non : c'est un Dieu. Voilà le grand secret, la clef de ce sublime et douloureux mystère. Un Dieu seul peut remporter de tels triomphes et mériter de tels abandons.

" Ce Jésus, dont la divinité est tous les jours insultée ou niée, la prouve tous les jours entre mille autres preuves, par ces miracles de désintéressement et de courage qui s'appellent des *vocations*. Des cœurs jeunes et innocents se donnent à lui pour le récompenser du don qu'il nous a fait de lui-même ; et ce sacrifice qui nous crucifie n'est que la réponse de l'amour humaine à l'amour d'un Dieu qui s'est fait crucifier pour nous."

II

DE LA PART DE L'ÉGLISE.

Les précautions dont l'Eglise entoure la Religieuse pour la Connaître, pour la former, pour la préserver sont des plus minutieuses et des plus maternelles.

1. Avant la profession.

1. L'Eglise exige, pour la personne qui désire être reçue dans une communauté, un temps plus ou moins long de *postulat* pendant lequel sont examinés l'état de sa santé, ses aptitudes naturelles, la nature de son caractère, les motifs de son désir, les difficultés que peuvent présenter sa famille.

2. L'âge au moins de seize ans, et cet âge doit être pris dans toute la rigueur mathématique.

3. Un an au moins, et *un an rigoureusement complet* de noviciat (quelques communautés exigent plus d'un an). Pendant ce temps l'aspirante à la vie religieuse, revêtue du saint habit vit séparée même des sœurs professes sous la dépendance d'une maîtresse qui ne la perd jamais de vue et a pour mission de l'examiner plus minutieusement que pendant le postulat—d'éprouver son caractère et sa vertu —de la former à l'obéissance, à la pauvreté, au renoncement, à l'esprit intérieur, — de faire sur son caractère et sa volonté ce que fait un maître habile qui désire former à son

travail un *ouvrier* qn'il aime (1). La maîtresse doit fréquemment, pendant cette année de formation, rendre compte à la supérieure de tout ce qu'elle a remarqué dans la novice.— De son côté, la novice étudie la règle, en fait pour ainsi dire l'essai et examine si la com-

(1) Elle est bien délicate et bien difficile la charge de *maîtresse des novices*. C'est presque sur elle, on peut le dire, que repose l'avenir d'une communauté. Nous n'avons pas ici à dire les *vertus* qu'elle doit avoir et la *conduite* qu'elle doit tenir envers ses novices, nous voulons seulement, pour faire comprendre les soins apportés à la formation des religieuses, indiquer les points sur lesquels elle doit insister dans ses instructions de tous les jours.

Ne l'oublions pas, la *formation de l'âme* et du *caractère* se fait comme la *formation de l'esprit* : par des enseignements minutieux, patiemment expliqués, fréquemment répétés, par des actes de tous les jours en rapport avec ces enseignements.

1. La maîtresse doit inspirer à ses novices la *crainte de Dieu* qui les retiendra dans leur devoir alors même qu'elles seront seules et leur fera éviter avec soin le péché et les occasion du péché.—*L'humilité* qui les tiendra dans l'obéissance, leur apprendra à se laisser corriger et gouverner, fera taire en elle toute révolte intérieure et tout murmure et les rendra surtout souples sous la main de Dieu agissant *directement* par des épreuves ou *indirectement* par les supérieurs.— *L'amour de Jésus-Christ* qui les portera à la prière, au respect dans l'église, à l'amour de l'Eucharistie et à l'observation de toutes les prescriptions pour se préparer dignement à la communion.—*L'amour du prochain* enfin, qui les rendra douces, complaisantes, dévouées, supportantes.

Ce sont là les vertus qui font la *chrétienne*, et il *faut être chrétienne avant d'être religieuse.*

La vie intérieure ne peut subsister que sur le fonde-

munauté lui convient et si les emplois ne sont pas au-dessus de ses forces.

4. Le consentement de la communauté dans laquelle l'aspirante a fait son noviciat et qui par conséquent l'a vue à l'œuvre et a su les renseignements recueillis par la maîtresse.

5. Un examen par lequel le supérieur ecclésiastique délégué par l'évêque se rend compte des dispositions de la novice, des motifs qui l'ont poussée à entrer dans la

ment de la vie chrétienne et les lectures pieuses et ascétiques ne sont vraiment utiles qu'autant qu'elles trouvent dans l'âme la doctrine catholique, c'est-à-dire le *catéchisme* compris et aimé.

2. Elle insistera sur les marques d'une vocation divine, disant qu'on ne doit venir en communauté que pour Dieu, Dieu tout seul; ne se proposant qu'une seule chose : se donner à Dieu pour le servir de la manière qu'il le voudra—expier ses péchés—préserver son âme des dangers qu'elle trouvait dans le monde, —et puis gagner le Ciel ; elle répètera que tout motif humain qui dominerait dans la détermination d'une novice la rendrait malheureuse toute sa vie et qu'il serait préférable pour celle qui ne se sentirait pas la *volonté* sérieuse d'être à Dieu et l'humilité nécessaire pour se laisser former de retourner dans le monde.

3. Elle développera avec amour sans doute les avantages de la vie religieuse, mais elle en dira aussi les *peines ;* elle ne cachera pas que de violentes tentations viendront assaillir la religieuse, que des dégoûts et des ennuis accableront son pauvre cœur, mais elle montrera où l'âme désolée peut trouver force et consolation : ***Auprès de Jésus-Christ pour lequel seul elle est venue au couvent,*** et elle indiquera comme remède souverain à toute angoisse et à toute lassitude : ***la prière au pied du tabernacle*** et ***l'épanchement filial dans le cœur de sa Supérieure.***

communauté et s'enquiert surtout si elle fait sa profession en *toute liberté*.

6. Un signe extérieur, c'est-à-dire la formule des vœux prononcés en présence de l'évêque ou de son délégué, en présence aussi de toute la communauté qui est là réunie, comme dans une famille tout le monde est réuni au jour de la naissance d'un enfant, et qui est témoin de sa consécration.

En vérité pourrait-on exiger davantage pour s'assurer des dispositions d'un sujet ? Et ne peut-on pas dire que la personne ainsi éprouvée, ainsi examinée, ainsi formée aura toutes les vertus qui apportent dans une famille la paix et la joie ?

2. Après la profession

Et quand la *novice* est devenue *professe* l'Eglise continue de veiller sur elle avec une plus grande sollicitude encore parce qu'alors elle lui appartient d'une manière toute spéciale et qu'elle l'a regarde — et elle l'est véritablement — comme l'*épouse de Jésus-Christ* à qui elle la doit conserver dans toute sa candeur et son innocence.

1. L'Eglise veut que chaque communauté garde toujours la *Sainte-Eucharistie ;* de sorte que la religieuse peut dire en toute vérité qu'elle habite la maison de son époux, qu'elle vit, qu'elle travaille sous les yeux de son époux et que chacune de ses démarches, chacune de ses actions est vue, connue, appré-

ciée par son époux ; son règlement l'amène souvent au pied du tabernacle et plus souvent encore sa dévotion la porte, en passant, à donner à Jésus-Christ une parole de respect et de tendresse. Oh ! qui dira les trésors de paix, de force, de lumière et de joie qu'amasse dans l'âme d'une religieuse pieuse ce rapprochement presque continuel de Jésus-Christ !

2. L'Eglise lui choisit parmi les plus capables, un confesseur *ordinaire* qui, pour entendre sa confession, doit avoir des pouvoirs particuliers et avoir fait des études spéciales; et pour la mettre plus à l'aise un confesseur *extraordinaire* à qui elle doit se présenter trois ou quatre fois par an — et, dans certains cas, l'Eglise lui permet encore d'autres confesseurs.

3. Elle veut que la professe fasse la sainte communion plusieurs fois la semaine et désire que son confesseur, si elle fait des efforts soutenus pour devenir plus vertueuse, lui permette peu à peu la communion quotidienne.

4. Elle veut que l'évêque ou son délégué visite d'une manière régulière chaque communauté et voit chaque religieuse en particulier, l'interrogeant sur ses joies, sur ses peines, sur l'état de son âme, sur l'emploi qu'on lui a confié, sur la faiblesse ou la force de sa santé, sur sa manière d'aller à Dieu, sur les lectures qu'elle fait... veillant ainsi au bien-être de l'âme et du corps. " L'usage a établi que l'évêque fut le conseil et l'appui de

la communauté, et Rome approuve qu'aucune affaire importante ne soit conclue dans les maisons religieuses sans en avoir référé à l'évêque et avoir obtenu son agrément." (1).

5. L'Eglise veut que tous les ans, ou tous les deux ans au moins, une *retraite de plusieurs jours* soit donnée dans chaque communauté afin de ramener au devoir les religieuses qui auraient pu s'en écarter et fortifier dans leurs bonnes résolutions celles qui seraient restées fidèles.

6. Et comme elle a soin de l'*âme* de la religieuse, l'Eglise a soin aussi de son *intelligence*. Elle sait que plus l'esprit s'élève, plus l'âme est capable de connaître et d'aimer Dieu; aussi oblige-t-elle la Supérieure à procurer des prédications fréquentes et des lectures quotidiennes choisies avec soin; et veut elle que chaque maison — selon sa vocation spéciale — ait une bibliothèque où abondent ces livres destinés à éclairer, à fortifier, à élever l'esprit. — Elle veut que comme il y a des heures de prières il y ait des heures d'études, surtout dans les maisons vouées à l'enseignement; et on ne soupçonne pas, dans le monde, à quel degré d'élévation, de grandeur, de poésie s'élèvent ces âmes de religieuses, consacrant tous les jours, sous le regard de Dieu et avec un esprit dégagé de toute préoccupa-

(1) Nous n'avons pas ici à traiter la question de l'*autorité des évêques sur les communautés*. Nous parlons de ce qui a lieu généralement en France pour les communautés de femmes.

tion, une heure seulement aux études sérieuses. Le silence du cloître vient puissamment en aide au silence que requiert le travail de la pensée, et ce double recueillement du *cœur en Dieu* et de l'*esprit dans l'étude* donne une puissance prodigieuse à l'intelligence.

7. L'Eglise encore a soin du *cœur* de la religieuse. Elle veut que toute la communauté soit réellement une *famille* et que l'esprit dominant dans chacune de ces *maisons du bon Dieu* soit la bonté, la condescendance, la douceur, le support mutuel. Elle veut que celle qui est à la tête de la maison et qui au dehors est connue sous le nom de *Supérieure* ne soit au dedans connue par les religieuses que sous le nom de *mère* et qu'elle dise à toutes celles que Dieu lui a confiées : *mes filles*, *mes enfants.* — Elle veut que les religieuses ne se donnent plus que le nom de *sœur*, et disent même pour rendre ce nom plus intime : *ma sœur* — Elle veut, enfin, pour détruire jusqu'à la racine de l'égoïsme et de l'esprit de propriété, que tous les objets de la maison soient à *toutes les religieuses* et ne soient à aucune en particulier, et faisant disparaître ce mot *mien* elle le remplace par le mot si chrétien que Jésus-Christ a mis le premier dans la prière qu'il nous a donnée : *nôtre !*

Après ce simple énoncé, ne nous est-il pas permis de répéter sans crainte d'exagérer, que les âmes appelées à l'état religieux et fidèles à leurs vocations, les âmes ainsi for-

mées, ainsi protégées, ainsi entourées de précautions affectueuses, sont les âmes *les plus belles et les plus saintes*, et que vivre au milieu d'elles, c'est vivre au milieu de ce qu'il y a de *meilleur sur la terre.*

Sans doute, toutes les religieuses ne sont pas exemptes de défauts, sans doute, toutes ne sont pas parfaites, mais toutes, — sous peine de manquer à leur vocation, — doivent tendre à diminuer leurs défauts et à devenir plus parfaites ; et les seuls efforts qu'elles font, sous le regard de Dieu et avec la conviction que Dieu leur vient en aide, donnent à l'ensemble de leur caractère, et par conséquent à l'ensemble de la communauté, quelque chose de *bon*, *d'aimable*, *d'attrayant*, qui ne se rencontre qu'isolément dans le monde.

III

Voici *l'indication sommaire* de ce que doit être une religieuse ; c'est un tableau que chaque sœur doit avoir tous les jours sous les yeux, et il n'est pas possible qu'elle le lise *tous les jours* devant le bon Dieu, avec la pensée que c'est *là* ce que Dieu exige d'elle, sans que, presque insensiblement, son caractère s'assouplisse, sa volonté se fortifie et sa conduite se rende conforme à ce qu'elle lit.

Une bonne Religieuse est

Occupée à la prière, à la charité, au travail, à l'union avec Dieu.

Eloignée des pensées qui dissipent, des désirs qui troublent, des projets qui tourmentent, des honneurs qui pèsent et chargent la conscience

Mortifiée dans ses sens, dans ses inclinations, dans son humeur, dans son caractère.

Attentive à ne froisser personne, à ne blesser personne, à ne penser mal de personne, à ne parler mal de personne.

Modeste dans ses habits, dans sa tenue, dans sa parole, dans sa démarche, sans rien de raide, d'affecté ou de singulier.

Patiente dans les maladies, les peines, les contrariétés, les petites croix de toutes les heures.

Compatissante aux besoins de ses sœurs, à leurs maladies, à leur fatigue, à leurs défauts, même à leurs travers.

Désintéressée, ne cherchant que la gloire de Dieu, le bien de sa communauté, le salut de tous, le bien-être de ses sœurs, même au dépens du sien.

Disposée à tout souffrir, à tout faire, à tout oublier, à tout pardonner.

Dévouée à ses supérieurs en qui elle voit Dieu, à qui elle obéit en tout, qu'elle respecte malgré tout, qu'elle défend contre tout, — à ses *compagnes* envers qui elle se conduit comme si réellement elle était leur servante — à son *emploi* qu'elle accomplit toujours joyeusement, minutieusement alors même qu'elle sent une répugnance naturelle — à *Dieu surtout* à qui elle va simplement dans la

confession et la communion, n'ayant là qu'un seul désir : *se purifier pour être plus unie à Dieu.*

Détachée de sa famille qu'elle aime toujours, qu'elle aime beaucoup, mais dont elle ne se préoccupe pas, sûre que Dieu la remplace auprès d'elle ; — *détachée surtout d'elle-même*, de ses aises, de ses fantaisies.

Zélée pour empêcher le mal, pour le réparer, pour le faire oublier — pour faire le bien auprès de tous par son exemple, sa parole, sa prière, son affabilité, cherchant à attirer à elle uniquement pour porter à Jésus-Christ.

Cachée aimant le travail sans bruit, et sans éclat, sous le regard de Dieu seul — se trouvant heureuse dans sa cellule et au pied du tabernacle de Jésus-Christ et de l'autel de la Sainte Vierge Marie sa bonne et tendre mère.

Humble sans affectation, plus en sentiments qu'en paroles — se regardant comme très heureuse d'avoir été admise dans la communauté, acceptant avec reconnaissance toutes les bonnes manières qui lui sont faites, ne murmurant jamais contre un oubli ou une malveillance.

Paisible enfin et joyeuse, contente d'être là où le bon Dieu la veut, de faire ce que le bon Dieu veut, ne désirant que ce que le bon Dieu veut : ni plus de santé, ni plus de ferveur sensible, ni plus de savoir-faire, ni une autre supérieure, ni un autre directeur, ni d'autres compagnes, ni une autre maison, ni un autre emploi. — Elle accepte tout comme venant de

Dieu, elle est convaincue qu'elle ne sera jamais abandonné de Dieu ; et comme elle est toute à Dieu, elle attend avec une ferme espérance que Dieu sera tout à elle pendant l'éternité.

IV

La page suivante empruntée à une *étude sur la vie religieuse* (1), résumera en le complétant ce que nous venons de dire sur *les personnes qui ont embrassé l'état religieux :*

" Quand le Prophète contemplait avec ravissement dans le Verbe incarné *le plus beau des enfants des hommes*, Jésus-Christ était pauvre et obscur, couvert et comme enseveli sous les voiles d'une chair passible, *semblable à la chair du péché*, mais son âme bienheureuse qui reflétait l'inénarrable beauté de Dieu, en répandant à son tour les reflets jusque sur la chair. Son regard. sa physionomie, sa parole, sa démarche, son maintien, tout en lui trahissait l'âme divine et les charmes infinis de Dieu. Dieu lui-même se faisait jour au travers de la frêle enveloppe humaine et la transfigurait.

" Ainsi en est-il de la Vierge, transfigurée par la vie religieuse. L'âme toute imprégnée des charmes divins répand sur le corps une surnaturelle beauté. *Beauté de l'innocence*, dont rien au monde ne remplace les attraits ; qui revêt la figure d'un éclat angélique, et selon l'admirable mot de saint Chrysostôme,

(1) L'abbé Doublet : Saint Paul.

y porte la lumière du visage de Dieu. Beauté de la douceur et de la sérénité. Les passions passent sur le visage de l'homme, laissant leurs profondes empreintes qui en altèrent la limpidité, et y peignent des émotions repoussantes ; la volupté y creuse ses rides ; la colère y porte ses agitations et ses désordres : la malignité plisse des lèvres désormais impuissantes à peindre la bonté ; la frivolité, les joies dissolues, la dissipation ravissent ses charmes les plus séduisantes, la gravité, le calme, la majesté, et ce fond de tristesse que nous aimons tant à y voir. Au contraire, chacune des vertus qui naissent de la vie religieuse, ont sur la figure leurs doux et charmants reflets.

" La Vierge, dit saint Chrysostôme, ne doit aucun de ses attraits aux parures de la vanité. Sa beauté toute spirituelle, échappe aux altérations et n'a que faire de l'artifice. Sur un visage déjà beau, elle répand des charmes beaucoup plus vifs encore ; sur la laideur, elle sait mettre des ajustements qui la transfigurent. Car ce ne sont ni les pierres précieuses, ni l'or, ni les somptueux vêtements, ni les étoffes aux couleurs variées et étincelantes, ni les milles frivolités périssables qui font la parure des âmes ; ce sont les jeûnes, les veilles sacrées, la douceur, la modestie, la pauvreté, la magnanimité, l'humilité, la patience, le mépris des choses terrestres. L'œil de la Vierge est si beau qu'il ravit non pas les hommes, mais les anges et le Seigneur des

anges ; il est si limpide et si perçant qu'il pénètre au-delà de toutes les beautés sensibles, jusqu'à l'incorporelle beauté ; il est si suave et si serein, que rien ne le trouble ni ne le courrouce, et qu'il a des regards toujours paisibles et bons, même pour d'insolents agresseurs. Elle est si modeste, la jeune Vierge, que son seul aspect chasse les pensées honteuses, déconcerte et fait rougir le vice. De même qu'une servante aux gages d'une femme honnête et distinguée, contracte même à son insu les manières nobles et vertueuses de sa maîtresse, ainsi le corps même de la Vierge participe à la chaste élévation de son âme. Le regard, la parole, le maintien, la démarche, tout s'harmonise avec l'âme et en retrace la beauté. Comme le parfum s'échappe du vase et répand au loin ses suaves senteurs, ainsi la virginité se répand par tous les sens de la Vierge, embaume au dehors de ses parfums enfermés au dedans. La modestie, comme un frein d'or dirige les mouvements de tout son être : *sa langue*, afin qu'aucune parole inconvenante ne s'en échappe ; *ses yeux*, afin que rien n'en ternisse la pureté ; *ses oreilles*, afin d'en écarter à jamais toute mélodie lascive. *Sa marche* elle-même activement surveillée, n'a rien de prétentieux ou de nonchalant, mais est simple et naturelle. Loin d'elle les richesses de la toilette, les rires bruyants, l'éternelle dissipation ; une gravité douce et imposante est empreinte sur son visage, où respire plutôt la tristesse que la joie."

CHAPITRE QUATRIÈME.

CE QUI CONSTITUE L'ÉTAT RELIGIEUX.

L'état religieux se définissant, comme nous l'avons dit : *une forme de vie approuvée par l'Eglise, dans laquelle des fidèles unis en société religieuse se fixent d'une manière permanente pour se consacrer à Dieu et tendre à la perfection par les trois vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, selon la règle imposée*, il suit que l'émission des trois vœux d'obéissanse, de pauvreté et de chasteté dans une communauté approuvée constitue proprement cet état.

La personne qui émettrait ces trois vœux en particulier ne serait pas religieuse ;

Celle qui vivrait dans une communauté sans émettre ces trois vœux ne le serait pas non plus.

I

DU VŒU EN GÉNÉRAL.

Le vœu se définit : *une promesse délibérée faite à Dieu d'accomplir un acte meilleur avec intention de s'engager sous peine de péché.*

Cette *promesse* est un vrai engagement, un contrat réel entre Dieu d'un côté et l'âme de l'autre.

Elle est *délibérée*, c'est-à-dire faite avec con-

naissance exacte de ce que l'on promet, plein consentement et entière liberté.

Elle est *faite à Dieu* et devient par cela même un acte de la vertu de religion, la plus excellente des vertus morales — *faite à Dieu*, c'est-à-dire *inviolable ;* " et si Dieu a donné à son Eglise le pouvoir de remettre les vœux, ceux qui exercent ce pouvoir en son nom ont toujours aussi le devoir de sauvegarder ses droits ; ils ne peuvent pas ôter *selon leur bon plaisir ni au gré des hommes* une obligation contracté envers le souverain maître (1). Le chef de l'Eglise a seul le pouvoir de dispenser des *vœux solennels de religion.* Tout évêque, dans son diocèse, possède le pouvoir ordinaire de dispenser des *vœux simples*, excepté les cinq réservés au Pape, parmi lesquels il nous suffit de citer le vœu de *chasteté perpétuelle absolue.* Il faut en excepter encore, d'après plusieurs déclarations, les vœux simples de religion, même les vœux temporaires, dans les instituts approuvés par le Saint-Siége." (P. Cotel.)

Elle est faite pour *accomplir un acte meilleur.* C'est-à-dire que le vœu ajoute quelque

(1) Il peut exister des motifs légitimes pour être dispensé des vœux, et quand ces motifs ont été exposés avec sincérité à ceux qui pour nous tiennent la place de Dieu on peut rester en paix et n'avoir plus aucune inquiétude de conscience quand la dispense a été accordée. — Nous ne croyons pas devoir exposer les causes légitimes de dispense des vœux. Une religieuse a toujours besoin de consulter sur cette grave question.

chose de meilleur à l'acte bon par lui-même auquel il vient se joindre. Ainsi celui qui a fait vœu d'observer la chasteté ajoute à l'observation du précepte, lorsqu'il résiste à la tentation, le mérite de la *vertu de religion* ; et c'est ce mérite de la vertu de religion qui, d'après St-Thomas, a fait donner le nom de *religieux* par excellence à ceux qui vivent dans l'état religieux ; " les autres chrétiens, dit-il, ne pratiquent la *vertu de religion* que par intervalles, les religieux se trouvent en continuel exercice de cette grande vertu et leur vie entière, pour peu qu'ils le veuillent, devient *un holocauste* où tout sans exception est consacré au service divin."

Les actes qui peuvent être nature du vœu sont ou des *actes obligatoires ;* l'observation d'un précepte commandé par Dieu ou par l'Eglise ; ou des *actes de simples conseils :* donner tout son bien aux pauvres ; ou enfin des *actes indifférents en eux-mêmes ; faire un pélérinage, s'occuper de tel travail.* Chacun de ces actes devient *meilleur* à cause du motif qui pousse à le faire : motif d'*amour de Dieu* et de *dépendance de Dieu.*

Elle est faite enfin *avec intention de s'engager sous peine de péché.* C'est ce qui fait la différence du *vœu* et de la simple résolution prise même sous forme de promesse et qui a pour but d'être plus fidèle à Dieu. — Si le vœu augmente le mérite d'un acte bon en lui-même, la violation du vœu ajoute au péché contre le précepte, un autre péché de

sacrilége contre la vertu de religion. — Le péché contre le vœu, ainsi que le péché contre un précepte grave peut changer de nature, n'être que *véniel*, par exemple, à cause de la légèreté de la matière, ou du défaut de réflexion et de consentement ; si même l'advertance ou la volonté manquait entièrement, la faute serait nulle.

II

DES VŒUX DE RELIGION

On appelle *vœux de religion* ceux qui renferment l'engagement de pratiquer les *conseils évangéliques*, c'est-à-dire les vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté qu'on fait dans l'état religieux.

Voici les paroles de Jésus-Christ donnant ces conseils, objets des vœux de religion :

" Si vous voulez être parfait, allez vendez ce que vous avez, donnez-le aux pauvres et vous aurez un trésor dans le ciel. (S. Math. XIX, 21).

" Celui qui ne renonce pas à tous ce qu'il possède ne peut être mon disciple, (c'est-à-dire, ne peut pas être compté parmi ces *disciples parfaits* qui écoutent et suivent le fils de Dieu dans ses conseils aussi bien que dans ses préceptes. (S. Luc, XIV, 33).

" Celui qui veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive. (S. Luc, IX, 23. — S. Math., XVI, 24).

" Je suis venu apporter un glaive sur la terre, je suis venu séparer le fils d'avec le père, la fille d'avec la mère. (S. Luc, XII, 51. — S. Math. x. 34).

" Celui qui ne hait pas (c'est-à-dire n'a pas le courage, quand je le lui demande, de quitter pour me suivre,) son père ou sa mère, ne peut-être mon disciple. (S. Luc, XIV, 26).

" Celui qui aime son père ou sa mère ou sa maison, ou ses richesses plus que moi, n'est pas digne de moi. (S. Math. x, 37).

" Celui qui laissera à cause de moi son père ou sa mère, ou sa maison, ou ses enfants, ou ses frères, ou ses biens, recevra le centuple ici-bas, et possèdera la vie éternelle. (S. Math. XIX, 29).

" Il en est qui forcément restent vierges ; mais il en est aussi qui embrassent volontairement ce parti pour arriver plus aisément au royaume du ciel. Et Jésus-Christ qui avait dit auparavant : *Tous ne sont pas capables d'une pareille résolution, mais seulement ceux qui en ont reçu le don*, ajoute : *Comprenne bien ce discours qui en a reçu le pouvoir et la grâce.*" (S. Math. XIX, 11, 12).

Ces vœux peuvent être *solennels*, c'est-à-dire fait d'une manière absolue dans un ordre religieux proprement dit, et acceptés de la même manière par l'Eglise. Le pape seul peut dispenser de ces vœux, et encore ne le fait-il que dans des cas exceptionnels et très-rares.

Ils peuvent être *simples*, c'est-à-dire accep-

Or, qui a plus aimé Dieu qu'une religieuse ? Elle a renoncé pour lui à tout ce qu'elle aimait : à son père, à sa mère, à ses frères à ses sœurs, — à tout ce qu'elle pouvait attendre des joies humaines, de bien être matériel, de gloire et de satisfactions ! — Elle lui a donné son corps et son cœur par le vœu de chasteté, ses biens, son temps, son industrie par le vœu de pauvreté, son être tout entier par le vœu d'obéissance ?

III

Voilà un exposé bien simple et bien peu enthousiaste des *avantages* que l'état religieux offre au corps en même temps qu'à l'âme ; et nous demandons à toute personne sincère si elle peut exiger davantage et si, connaissant l'état religieux d'après seulement les pages que nous lui avons consacrées, elle ne *voit* pas que tous ces avantages existent réellement.

Oh ! nous le savons bien, il y a dans les communautés des religieuses qui ne goûtent pas les délices dont nous avons parlé, il en est même qui les nient et qui souscrivent à toutes les paroles que nous dirons dans le chapitre suivant : mais, dit St. Liguori, celles-là ne sont pas *bonnes religieuses. Etre bonne religieuse et heureuse c'est même chose*, car le bonheur de la religieuse et sa perfection consistant dans l'union étroite de sa volonté à

celle de Dieu, dès que cette volonté se sépare elle n'est plus à sa place, elle souffre.

Une religieuse est réellement par anticipation ou en *Paradis* ou en *Enfer*.

Qu'est-ce, en effet, que le *Paradis ?* — C'est être loin des peines et des ennuis du monde, — c'est demeurer et converser avec les saints et jouir tous de leur douce amitié. — C'est enfin être uni à Dieu, n'avoir de volonté que la sienne et goûter dans cette union une paix inaltérable. — N'est-ce pas la vie de la religieuse fidèle ?

Qu'est-ce que l'Enfer ? -- C'est être accablé de peines et d'ennuis dont ceux de la terre ne sont que de pâles reflets, — c'est demeurer au milieu d'êtres pervers, hideux à voir, méprisants, haineux. — C'est ne pouvoir jamais faire sa volonté, — c'est être renfermé dans une maison d'où l'on ne peut plus s'échapper, — c'est enfin repousser Dieu et être abandonné de lui. — N'est-ce pas la vie d'une religieuse infidèle ? Il lui est tout aussi impossible d'être contente avec son âme criblée de blessures, que de se bien porter avec un corps couvert d'ulcères.

Les religieuses non pas *ferventes* mais simplement *fidèles* ont leurs épreuves, elles aussi, mais une conscience tranquille est un baume qui en adoucit l'amertume.

Etre persuadée que les contrariétés et les peines sont l'occasion pour l'avenir d'une immense gloire, n'est-ce pas assez pour étouffer tout murmure ?

2o. Ces vœux débarrassent l'âme religieuse des trois grandes *sollicitudes* qui, remplissant l'esprit, le détournent presque inévitablement de la pensée de Dieu : *sollicitude occasionnée par la conservation et l'acquisition des biens temporels,—sollicitude causée par les soins donnés à sa famille,—sollicitude occasionnée par le dérèglement de la volonté propre qui veut, qui ne veut pas, qui ne peut toujours savoir si ce qu'elle veut, est selon Dieu.*

3o. Ces vœux sont par eux-mêmes un *acte* d'abord, et de plus un *exercice continuel* de charité parfaite ; de telle sorte que l'âme religieuse peut se regarder avec juste raison, comme un *holocauste perpétuel* se consumant à la gloire de Dieu. Elle lui donne en effet tout ce qu'elle a et ce qu'elle peut avoir : *les biens matériels* de la fortune *par le vœu de pauvreté,—les biens personnels du corps par le vœu de chasteté,—les biens intimes de l'âme par le vœu d'obéissance.* Et par la perpétuité de ces vœux, elle s'engage à ne pouvoir plus retirer sa donation.

C'est donc l'offrande la plus complète qu'une créature puisse faire.—C'est l'acte le plus élevé de charité qu'elle puisse former.—C'est le plus grand hommage qu'elle puisse rendre à la souveraineté de Dieu.—C'est tout ce qu'une créature peut faire pour rendre gloire à Dieu, puisqu'il est vrai que Dieu daigne trouver sa gloire dans la doration que les créatures lui font d'elles-mêmes.

4o. Ces vœux établissent l'âme dans un *état*

de dépendance complète de Dieu. Elle devient un seul esprit avec Dieu ; comme Jésus Christ elle n'est plus en ce monde pour faire sa volonté propre, mais pour faire la volonté de celui à qui elle s'est donnée : c'est là sa nourriture de chaque moment.

Dieu peut faire d'elle tout ce qu'il veut : elle est *une amie fidèle* à qui Dieu peut tout demander,—un *coopérateur dévoué* que Dieu peut employer pour accomplir les desseins de la Providence comme il le veut, et quand il le veut—qu'il peut retenir dans la solitude, en l'employant à la prière,—envoyer au milieu des malades pour les soigner, des enfants pour les instruire, des pécheurs pour les ramener, et jusqu'aux extrémités du monde pour propager la foi catholique.

II. *Ces vœux établissent réellement l'âme dans l'état d'hostie et de victime qui est proprement l'état religieux.*

L'âme religieuse, avons-nous dit, est devenue par sa consécration une *hostie*, une *victime de Dieu ;* elle est donc entre les mains de Dieu dans un *état de mort* qui permet à Dieu de l'employer comme il le veut.

Cette âme, en effet, est *morte au monde par la solitude* dans laquelle elle cache son corps, ou dans l'enceinte du cloître qui la dérobe à tous les regards et à tous les bruits, et qui a rendu vraie à la lettre la cérémonie si émouvante du drap mortuaire étendu sur la novice qui vient de prononcer ces vœux—ou simplement sous des vêtements de deuil, habituelle-

ment grossiers, qui indiquent a tous ceux qui la voient qu'il y a une *barrière* entre la personne qui les porte et les joies et les affections et les nouvelles du monde.

Morte au monde par la vie de communauté qui lui crée une nouvelle famille toute spirituelle, dans laquelle elle se dévoue comme elle se dévouait dans sa famille naturelle—où elle peut dire *ma mère*, *mes sœurs*, comme elle le disait autrefois—où enfin se trouve tout ce qui lui est nécessaire pour l'âme, pour le corps et pour le cœur. Elle peut donc dire en toute vérité : *Le monde ne m'est plus rien,—mon monde à moi c'est cette maison de Dieu, où je me suis renfermée.*

Cette âme est *morte aux biens de la terre par le vœu de pauvreté*, puisqu'elle ne possède rien en propre et que les supérieurs peuvent lui enlever, quand ils le jugent à propos, tous les objets qui sont à son usage,—changer par d'autres plus pauvres les vêtements qui la couvrent,—ôter de de cellule les meubles qu'elle y a trouvés en entrant,—la faire aller d'une cellule à l'autre sans qu'elle ait droit de réclamer,—lui défendre de rien recevoir ni rien donner :—et même, si les vœux sont *solennels*, cette religieuse ne serait plus en état de jamais rien posséder.

Cette âme est *morte à sa volonté par le vœu d'obéissance* qui la met sous la dépendance de la règle qu'elle a embrassée et de sa supérieure lui commandant tout ce qu'elle croit nécessaire pour l'observation de cette règle,—

obéissance qui lui défend de murmurer, — qui lui montre Dieu partout agissant, commandant par la bouche de sa Supérieure, — obéissance, dit saint François de Sales qui ne considère point les qualités extérieures de son Supérieur, qui ne s'informe point des raisons ni des motifs qui l'ont poussé à commander, qui enfin ne se met point en peine des moyens qu'elle doit prendre pour faire ce qu'on lui commande, persuadée que Dieu lui viendra en aide.

Cette âme est *morte aux jouissances des sens par le vœu de chasteté.* Elle vit dans un état habituel de *mortification*, évitant sans doute tout excès et ne se permettant rien d'extraordinaire sans autorisation, mais, en général, n'accordant à ses sens que ce qu'elle voit simplement et bonnement leur être nécessaire, et encore le leur accordant sans empressement et avec la pensée constante que son corps appartient à Dieu, que ce corps a des inclinations perverses, basses, sensuelles, qu'il est porté à abuser de tout, qu'il fait toujours plus qu'on ne lui permet — et qu'elle a mission de le tenir dans une grande pureté et dans une grande réserve.

III. *Les vœux de religion sont pour l'âme une source de grâces les plus abondantes et les plus précieuses.*

1. L'émission des vœux de religion est *un second baptême.* Telle est la doctrine de St. Jérôme, de St. Bernard, de St. Thomas; et la raison qu'ils donnent c'est que *elle remet tous*

les péchés comme le baptême : " On peut raisonnablement penser, dit St. Thomas, que par la profession religieuse on obtient la rémission de tous ses péchés." de sorte qu'une religieuse qui mourrait aussitôt après sa profession irait droit au ciel, sans passer par le purgatoire. Cette rémission des péchés n'est pas gratuite comme dans le baptême, ajoute le même docteur, mais elle est le fruit de l'amour par lequel l'âme sacrifie généreusement à Dieu tout ce qu'elle est (1).

Elle fait de l'âme religieuse une *âme toute nouvelle*, comme le fait le baptême : l'âme meurt au monde et à tout ce qui est du monde, — l'âme reçoit une vie nouvelle : la vie des anges, la vie de Jésus-Christ ; nouvelles pensées, nouvelles appréciations des choses de Dieu et des choses de la terre, nouvelles œuvres et nouvelles manières de les faire, et comme dit le Concile de Trente du nouveau baptisé : " Elle ne marche plus selon la chair, mais dépouillée du vieil homme, elle est devenue innocente, immaculée, pure, sans souillure et chérie de Dieu. "

2. L'émission des vœux de religion est *comme un martyre* et met l'âme dans l'état d'innocence où la mettrait le martyre.

Si, en effet, le martyre du sang est le plus

(1) Il semble qu'une fervente rénovation des vœux doit aussi participer proportionnellement à ce mérite de leur première émission, et que chacun peut l'espérer selon la mesure des dispositions qu'il y apporte (P. Cotel).

grand acte de charité que l'homme puisse produire avec l'aide de la grâce, on peut dire que la vie religieuse, avec le sacrifice héroïque qu'elle a demandé de l'âme qu'elle a arrachée à sa famille, avec son dépouillement complet de tout bien matériel, son renoncement de tous les instants à ce que l'âme a de plus intime : *la volonté*, sa privation continuelle de tous les plaisirs sensuels, multiplie tellement les *actes de charité* que ces actes sont capables peut-être d'égaler ou même quelquefois de surpasser *le mérite de l'effusion du sang.*

Le martyre du sang, d'ailleurs, dure peu de temps, et un élan généreux de la volonté peut suffire pour s'en assurer le prix ; le martyre de la profession religieuse dure *toute une vie*, car toute la vie les sens demandent leur part de jouissance, la volonté sa part d'indépendance, la cupidité sa part de possession ; et toute la vie et à toute heure il faut réprimer ces sens, cette volonté, cette cupidité ; la vie religieuse rachète ainsi par la durée ce qui, pour avoir le mérite complet du martyre, lui manque du côté de la violence et de l'intensité.

Cependant, ajoutons avec St. Thomas : comme ceci n'est que probable recourons pour avoir quelque chose de certain à l'*indulgence plénière* accordée le jour où l'on prend l'habit et où l'on fait la profession. Et d'ailleurs ce jour là l'âme purifiée par l'absolution et se donnant à Dieu avec la plus grande force de volonté dont elle est capable, produit un de

ces actes de charité qui peut lui permettre de dire : *Je sais, ô mon Dieu, que vous m'avez pardonné tous mes péchés.*

IV. *Les vœux aident puissamment l'âme religieuse à persévérer dans sa vocation et par conséquent à assurer son salut.*

La forme employée dans l'émission des vœux indique que le vœu est un contrat libre établi entre l'âme d'un côté et Dieu de l'autre ;

Un contrat qui entraîne des obligations et des avantages réciproques ;

Un contrat qui ne peut être rompu validement que par le consentement des deux parties, de telle sorte que celui qui le violerait se rendrait coupable d'un crime.

Or, si Dieu qui vous a appelé à la vie religieuse, Dieu, à qui vous êtes venue vous donner, Dieu qui a accepté votre offrande, a voulu que votre donation fût établie sous le sceau *des vœux* — contrat entre vous et lui — c'est qu'il connaissait l'*inconstance humaine* et qu'il a voulu vous retenir par la gravité du crime que vous commettriez en violant vos vœux : *un sacrilége.*

Aussi quand viendront ces heures où le joug de Dieu, si doux et si léger cependant à toute heure, vous pèsera par un effet de votre inconstance naturelle ou de votre relâchement, mettez-vous à genoux devant votre crucifix et prononçant encore la formule de vos vœux, dites-vous :

Je dois garder et observer mes vœux parce

que je les ai prononcés librement, volontairement, sachant bien ce que je faisais.

Personne ne m'a forcée, on m'a sans doute donné des conseils, mais loin de me presser on m'a exhorté à réfléchir, à comparer mes forces et ma bonne volonté avec les engagements que je voulais contracter ; on m'a montré toute la portée de ces engagements, toutes les difficultés que je trouverais à les remplir ; j'ai prié, j'ai réfléchi, j'ai demandé avec instance à prononcer ces vœux ; on m'a fait attendre, on a prolongé mes épreuves... Ce n'est que sur mes instances réitérées qu'on m'a enfin admise. C'est donc bien volontairement, bien librement que je les ai prononcés ! Et maintenant, suis-je aussi libre, n'ai-je pas une passion qui me conseille ? ne dois-je pas au moins mettre autant de temps pour rompre mes vœux, que j'en ai mis pour les contracter ?

Je dois garder et observer mes vœux parce que c'est à Dieu lui-même que j'ai donné ma parole.

A Dieu, non pas à *un homme ;* donc première conséquence ma promesse ne peut aucunement dépendre de la conduite des hommes à mon égard. En vain je prétendrais faire valoir le tort de mes supérieurs ou de mes sœurs pour me croire dispensée de ce que j'ai promis à Dieu, tout cela n'infirme en rien la valeur de mon serment.

A Dieu, non pas *à un homme ;* donc, deuxième conséquence, si je veux dégager ma volonté, il faut que Dieu dégage la sienne. Sans cela

je sais que je viole une promesse solennelle, je sais que je suis parjure, car jamais, jamais Dieu ne voudra se dégager lui-même de sa promesse (1).

A Dieu, non pas *à un homme ;* donc, troisième conséquence, j'aurais beau chercher des raisons *très-fortes*, *très-raisonnables* pour justifier la violation de mes vœux ; comme ils sont écrits dans la mémoire de Dieu et que là rien ne peut les effacer, je les reverrai après ma mort dans toute la force de leurs expressions claires et précises, et, que répondrai-je à Dieu ? que répondrai-je à ma conscience ?

Je dois garder et observer mes vœux parce que c'est en présence de mes sœurs et au su de toute la communauté que je les ai prononcés.

Il m'en souvient, — et je ne puis oublier ce jour mémorable, — c'est à genoux, au pied de l'autel, au milieu de mes sœurs, en présence de l'évêque que j'ai dit à haute et intelligible voix *la formule de mes vœux.* Quel *scandale* pour tous si je violais mes promesses ! quel déchirement de cœur pour mes supérieurs ! quel mal affreux à toutes ces jeunes sœurs, à ces novices que mon exemple ébranlerait, découragerait, entraîne-

(1) L'Eglise, nous l'avons dit, peut accorder la dispense des vœux de religion, et cette dispense demandée pour de graves raisons exposées sincèrement, et légitimement obtenue peut laisser la conscience en paix. — Cependant, ne doit-il jamais dans cette pauvre âme passer des troubles, des inquiétudes, des remords peut-être ?

rait, peut-être ! quelle joie satanique pour les méchants qui, dans le monde, sauraient ma défection !

Ces réflexion, soyez-en sûre, seront de nature à appaiser la tentation qui vous oppresserait ; et la formule de vos vœux que vous aviez prononcée en commençant avec une certaine apathie, vous la redirez maintenant avec un sentiment d'amour qui fera oublier à Dieu votre moment de lâcheté.

CHAPITRE CINQUIÈME

AVANTAGES DE L'ÉTAT RELIGIEUX.

Celui qui laissera pour moi sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère... ou ses terres recevra le centuple et possèdera la vie éternelle (1).

Cette parole est de Jésus-Christ ; elle est donc vraie, vraie dans toute son étendue.

Cette parole est une affirmation de Dieu et Dieu la vérité même n'a pas pu, n'a pas voulu nous tromper.

Cette parole est de foi, et le saint Concile de Trente dans un décret solennel dit en termes précis : *Si quelqu'un ose nier que l'état de virginité*, de vocation religieuse, *soit plus saint et plus heureux* que la vie du monde, que l'état du mariage par conséquent, *que celui-là soit anathème !*

(1) St-Mathieu, XIX, 29.

" Le monde se figure, nous le savons bien, que la vie religieuse est *un sacrifice bien amer* et il regarde la profession religieuse comme *une mort ;* il y a même des parents qui ont dit qu'ils aimeraient autant, qu'ils aimeraient mieux voir *mourir* leurs enfants que de les voir se consacrer à Dieu dans un couvent... et il est vrai qu'il y a bien de la ressemblance entre les touchantes cérémonies des noces de l'Agnuau et la pompe funèbre d'un convoi.

" A la vue de ce drap mortuaire qu'on jette sur la jeune fille qui va donner à Dieu sa virginité, son cœur et sa vie, les parents et les amis pleurent comme auprès d'un tombeau, et l'Eglise elle-même semble gémir un instant, quand elle récite sur cette vierge, prédestinée à être l'épouse de Jésus, le cantique de la mort : *De profundis clamavi ad te ;* mais c'est avec espérance, avec bonheur et délices qu'elle pleure, car elle sait bien que cette mort est la *délivrance*, qu'elle est la *vie véritable.* Elle ne cesse de le répéter en ce jour des fiançailles : *Quelle est belle la mort des saints aux yeux de Dieu !—Qu'ils sont heureux ceux qui meurent dans le Seigneur!—Vous êtes morts, mais votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ.*

" Oui, elles meurent ces épouses de Jésus-Christ ; elles meurent sur la croix avec Jésus et s'ensevelissent avec lui... c'est l'objet essentiel des trois vœux qui les clouent sur ce bois mystérieux du sacrifice. La *pauvreté* les dépouille et ne leur laisse plus que ce voile

noir, espèce de linceul ; la *virginité* frappe le cœur et lui ordonne de se fermer à toute pensée, à tout sentiment d'affection terrestre, il ne battra plus que pour Dieu ; l'*obéissance* a avec son glaive atteint encore l'âme et la vie plus directement et plus profondément : elle la perd, elle la tue si bien qu'elle ne pensera plus qu'avec dépendance et par la volonté d'un autre.

" Elle est morte, la religieuse, et si bien morte qu'elle ressemble, aux yeux humains, à un cadavre dont on fait ce qu'on veut et qu'on met où l'on veut sans qu'il puisse se plaindre." (1).

Mais tout cela n'infirme en rien la parole de Jésus-Christ.

Essayons de la développer.

I

BONHEUR DE L'ÉTAT RELIGIEUX AU POINT DE VUE PUREMENT HUMAIN.

Ce qui attache dans le monde ce sont pour les uns *les honneurs et les dignités*, — pour les autres *les richesses*, — pour les autres enfin *les plaisirs*.

L'état religieux donne tout cela avec plus de paix, plus d'abondance, plus de joie, plus de sécurité.

(1) P. Lefèbvre.

1. Honneurs et Dignités.

Honneur de l'alliance, — honneur de la position, — honneur de la réputation. L'état religieux les procure tous.

Être religieuse, c'est préférer *Dieu* à un *homme.* Un voile et une *robe de bure* à une *couronne.*

Cet homme qui se présenterait à la jeune fille, à la place de Dieu, donnez-lui toutes les qualités du cœur et de l'esprit, donnez-lui tout l'éclat que le monde peut donner ;

Faites-le *grand par sa dignité :* roi si vous voulez, — grand par *sa naissance :* il aura un nom distingué et sa famille remontera à plusieurs siècles, — grand par *son intelligence :* il sera connu, apprécié, — grand par *son caractère :* il ne se sera jamais abaissé à rien d'indigne ou de moins probe, — grand par *ses qualités personnelles :* bonté, affabilité,—grand par *ses formes attrayantes*... A cause de son alliance avec lui la jeune femme sera admirée, flattée ; elle aura senti tous les enivrements de la grandeur ; mais laissez passer quelques années : avec l'habitude, l'enivrement cessera, ces adulations deviendront monotones, elle dira : *je suis lasse ;* elle ajoutera : *ces hommages me fatiguent*...— C'est un fait d'expérience et de bonne foi.

Et nous ne faisons ici que la supposition la plus favorable en supposant la conservation *du rang* qui fait briller, de *la santé* qui aide à jouir, de *la fortune* qui entretient la dignité,

de *l'estime* des autres qui peut se changer en jalousie, — de *la constance* dans le caractère et l'affection des époux, — *l'éloignement* de *la mort* enfin qui peut tout briser et tout anéantir...

Qu'elle serait longue la liste des déchirements, des douleurs, des déceptions affreuses qui se rencontrent forcément sur le chemin si fleuri, au premier jour, qui mène deux époux — même deux époux chrétiens — de l'église qui les reçut fiancés à la même église qui peut-être les recevra dans un cercueil !

Maintenant nous nous adressons à vous. Religieuses, qui depuis vingt, trente ou cinquante ans avez formé une alliance avec Jésus-Christ, êtes-vous lasse de Jésus-Christ ?

Ses promesses ne sont-elles pas sincères ?

Votre position vous est-elle à dégoût ? (1.)

Avez-vous remarqué des imperfections dans celui que vous avez choisi ?

Les événements extérieurs ont-ils altéré la fidélité de votre époux et nui à ses dignités ?

La mort est-elle venue se jeter entre votre cœur et le sien pour vous déchirer et vous briser ?

(1) Si par moment vient dans le cœur ou l'âme de la religieuse ce *sentiment de dégoût* qui se trouve partout sur la terre, elle sait comment il disparaît pour laisser l'âme et le cœur plus joyeux qu'auparavant. Une *retraite*, une *communion*, une *confession*, une *prière pieuse* ramènent vite la paix et la sécurité.

La femme du monde comment retrouvera-t-elle la paix et la sécurité ? Elle sait qu'elle a déplu, comment fera-t-elle pour plaire encore ? elle sait qu'elle a offensé, comment fera-t-elle pour être sûre du pardon ?

N'êtes-vous pas même mille fois plus respectée que la femme du plus haut fonctionnaire ? Respectée *de ceux qui ont la foi* et qui voient en vous plus qu'une *reine*, *l'épouse de Jésus-Christ*, — respectée de ceux qui n'ont pas eu *le courage de vous imiter* et qui viennent à vous, à vous leur compagne et leur égale autrefois, comme on va à un conseiller prudent, à une âme qui a les secrets de Dieu, — respectée même *des impies* qui, alors même qu'ils parlent mal de vous en général, ne trouvent en votre présence que des sentiments qui les étonnent. Exceptés quelques fous ivres d'orgueil, jamais de sang froid on n'a porté les mains sur une religieuse, et on a vu des soldats obligés d'obéir à une consigne baisser la tête et pleurer. — Et vous-même ne sentez-vous pas qu'il y a en vous un sentiment de grandeur qui vous ennoblit et vous élève ?

En vérité il y a plus d'honneur à être *religieuse* qu'à être *reine*.

2. Biens et Richesses.

La *richesse*, c'est-à-dire la possession et la jouissance d'une grande abondance de biens est certainement préférable à la *pauvreté*, c'est-à-dire au manque des choses nécessaires à la vie.

La pauvreté fait souffrir, la richesse empêche beaucoup de souffrances.

Mais entre le *manque* et l'*abondance* est un état qui consiste à avoir le *nécessaire*, — de

temps en temps l'*agréable* (afin qu'il reste agréable et ne devienne pas nécessaire) et à être sûr que ce nécessaire et cet agréable ne manqueront jamais.

Or, cet état est mille fois préférable à l'état de richesses abondantes.

Les richesses font naître la satiété par leur abondance même — elles émoussent la jouissance par leur monotonie — elles excitent de nouveaux besoins qui finissent par ne pouvoir être rassasié — elles laissent dans l'inquiétude de perdre cette abondance dont on ne pourra plus se passer — elles exigent une surveillance de tous les instants, une vigilance extraordinaire afin que rien ne se perde ou diminue...

Or, l'état dans lequel le *nécessaire* existe toujours et l'*agréable* vient quelquefois, dans lequel surtout la crainte de manquer du nécessaire est bannie, est l'*état religieux*.

On n'a qu'une *cellule*, mais elle suffit, et on y vit satisfait. — Elle plaît, elle est simplement ornée, elle répond aux goûts de celle qui l'habite.

On n'a pas beaucoup de *vêtements*, mais quand ceux dont on a l'usage, viendront à être usés, d'autres seront remis, et ces habits simples mais propres, ne donnent ni l'inquiétude du changement, ni l'embarras de l'arrangement, ni le désagrément de la comparaison avec d'autres.

On n'a pas de *domaines à soi*, ce qui occasionne les soucis d'exploitation, de conservation, mais on jouit d'un jardin bien cultivé

où il y a des fleurs qu'on aime, des sites qu'on préfère...

On n'est exempt ni de maladies, ni d'infirmités, mais on est soigné tout aussi bien qu'avec des richesses immenses : même médecin, mêmes remèdes, et les soins sont plus affectueux, plus attentifs, plus maternels surtout.

On n'a qu'une couche simple, mais bonne, et sur laquelle on dort avec une paix et un calme qu'envierait la dame la plus riche.

On n'a pas de mets recherchés, — mais à quoi bon puisqu'on aime ceux qui son servis ? qu'ils sont abondants, et qu'ils apaisent une faim que n'ont pas besoin d'exciter les condiments recherchés.

En vérité n'est-ce pas être riche qu'avoir tout cela ?

3. Plaisirs et Jouissances.

Ici vient la grande difficulté : *On souffre dans les communautés, dans les cloîtres surtout ; et la souffrance vient principalement du manque de liberté et du travail imposé.*

Ceux qui parlent ainsi n'ont pas vécu dans les communautés.

Voulez-vous dire *qu'on ne sort pas quand on veut*, mais d'abord veut-on sortir ? Non, parce qu'on ne s'est renfermé que parce qu'on l'a bien voulu ; et puis, que de femmes sont aussi cloitrées que les religieuses, sortant aussi peu, soit par goût soit par nécessité, le désirant et ne le pouvant pas.

1. Dans les couvents l'*obéissance* qui enchaîne la liberté est due à une règle qui se modifie selon le tempérament et qui, avant d'avoir été écrite, a été longtemps pratiquée et n'est pas au-dessus des forces ordinaires On l'a du reste essayée.

Elle est due à une *supérieure* qui est tenue par des lois sévères et surtout par sa conscience, à ne pas commander par caprice, à poser son commandement avant de le faire, à ne le faire que pour *le bien* de la personne à qui elle commande.

Dans le monde, la femme n'obéit-elle pas à son mari, à la mode, aux exigences de la société, aux visites importunes, aux ouvrières, aux domestiques qui la servent, et peut-être hélas ! à ses passions qui ne sont pas les moindres de ses tyrans ?

Quelle différence !

2. Dans le couvent, le commandement varie peu ; ce qu'on a fait hier, on le fera aujourd'hui. On sait à peu près d'avance tout ce qu'on a à faire, et l'habitude rend doux, au moins supportable, ce qu'il peut y avoir de pénible dans l'obéissance.

3. Dans le couvent, l'obéissance est allégée par la pensée qu'on obéit à Dieu, et que chaque action même la plus petite, faite avec cette pensée, ne restera pas sans récompense.

Oh ! il y a au couvent une vertu qui a la puissance de faire changer de nature à toutes choses, de tout grandir, de tout rendre *divin* presque, c'est l'*Esprit de foi* habituellement

inconnu dans le monde. L'âme qui a le bonheur de le posséder, — et Dieu le donne toujours à celui qui le lui demande, — ne voit dans son travail, dans ses peines, dans ses joies, dans ces mille petits accidents de la journée qu'un moyen de plaire à Dieu, et de s'enrichir pour le ciel. Que lui importe à cette âme, d'être occupée à lire, à écrire, à faire la classe, à balayer, à veiller au chevet d'un malade, à s'amuser même quand on le lui commande, à rester à genoux devant le saint Sacrement, ou couchée malade dans un lit... Elle sait que chacune des minutes qu'elle emploie ainsi dirigée par l'obéissance et sous le regard de Dieu, lui vaut un trésor dans le ciel. — Aussi quelle joie, quelle lumière, quel festin continuel dans cette âme !

Allons plus avant dans ce sujet.

Qu'appelle-t-on *plaisir ?* C'est *tout ce qui fait éprouver une sensation agréable*, voilà la définition ordinaire ; ajoutons pour être entièrement exact *et qui n'est suivi ni de fatigue ni de remords.*

Or ces plaisirs peuvent se rencontrer :

1. Dans *l'intelligence.* — Et ils sont bien plus abondants en religion que partout ailleurs.

L'intelligence trouve des jouissances dans *l'étude*, dans la *lecture* ; or le couvent a des *heures* réglées pour l'étude. — Il possède des *maîtres* intelligents et dévoués, toujours prêts à faire part de ce qu'ils ont appris — des *juges* expérimentés et sûrs, à qui on peut communiquer ses travaux sans craindre une critique

acerbe ou passionnée — des *amis* bienveillants qui aident dans les travaux. — Le couvent possède des livres choisis plus nombreux, plus rares, plus spéciaux qu'on n'en possèderait jamais si on était seul.

L'intelligence trouve des jouissances dans la *conversation* ; or dans le couvent, la conversation est tout aussi *spirituelle* que dans le monde : l'esprit n'y est pas méchant, mais il y est aussi attrayant, aussi *animé*, et il a habituellement quelque chose de plus élevé et de plus distingué.

La conversation est surtout vivifiée par la charité qui s'ouvre et se donne, qui ne se fâche pas, qui cherche à plaire, non pas pour soi, mais uniquement pour faire plaisir et pour mener à Dieu. — Elle ne se lasse pas, parce qu'elle est fixée *pour le temps*, elle ne désoblige pas parce qu'elle est réglée par la bienséance. — Elle discute mais ne dispute jamais ; elle peut être vive, animée, mais n'est jamais ni colère ni emportée.

2. *Dans le cœur*. Le cœur éprouve des jouissances d'autant plus vives, qu'il est plus *pûr* et plus pieux.

La pauvreté lui donne la délicatesse.

La piété lui donne la sensibilité.

La joie du cœur se trouve dans l'épanchement de la paternité, et dans les douces liaisons de l'amitié.

Or, il y a, au couvent, *quelque chose* qu'on ne trouve nulle part : *La mère et l'enfant à*

tout âge et les rapports de l'un à l'autre pendant toute la vie.

Entre une supérieure et une religieuse, ce ne sont pas seulement *deux cœurs* qui se parlent, ce sont *deux âmes*. L'une restant toujours enfant simple, bonne, confiante, l'autre toujours mère, aimant, purifiant, conduisant au ciel.

Et les joies de *l'amitié !* oh ! qu'elles sont bonnes au couvent ! comme la sympathie y est plus vraie, mieux sentie, mieux divine, mieux surnaturalisée surtout !

Les amies n'y sont pas rares et cela se conçoit. Si on est venu volontairement se mettre sous la même règle, dans la même maison, c'est qu'il y avait mêmes goûts, mêmes sentiments, même esprit de Dieu, on se trouve par conséquent tout rapproché. Au noviciat on a été pour ainsi dire moulé dans un même moule, on a appris à s'aimer, on a compris surtout qu'en s'aimant, on plaisait au bon Dieu.

Et les joies *de l'âme* devant le Tabernacle où continuellement, où nuit et jour vit renfermé Jésus-Christ ! Jésus-Christ pour qui on est venu, Jésus-Christ qu'on aime d'un amour passionné. Il a bien fallu qu'on l'aimât pour qu'on renonçât pour lui à tout autre amour.

Oh ! qui dira le bien-être de l'âme, la paix, la joie délirante quelquefois, joie intime sans doute, mais qui se fait sentir au corps tout

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

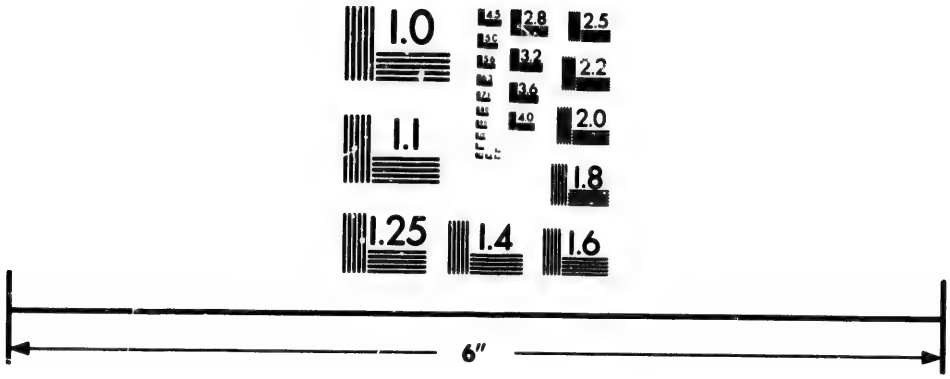

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8
1.0

entier, quand Jésus-Christ se communique à elle !

Et les autres joies plus douces qui rayonnent de la statue bien-aimée de la Sainte-Vierge au pied de laquelle la religieuse vient tous les jours lui dire comme elle le disait à sa mère de la terre tout ce qui se passe dans son cœur !

3. *Dans le corps.* Qui donc oserait dire que les plaisirs du corps consistent dans les jouissances sensuelles et coupables qui amènent le remords ?

Oh ! il y a pour le corps d'autres jouissances ! Celles-là se résument dans ce seul mot : *bien-être.*

Or, ce bien-être qui se compose de *santé*, de *paix*, de *repos*, de *joie intérieure*, est plus commun que partout ailleurs dans les maisons religieuses.

L'esprit libre de soucis, contribue à équilibrer les humeurs. La vertu de résignation à la Providence qui croît si abondante dans ces maisons, laisse un perpétuel sourire.

Des *récréations* de tous les jours, réglées avec sagesse, font éprouver au tempérament la réalité de ce que signifie le mot : elles *récréent*, elles font *revivre*, elles *rajeunissent.* Nulle part ne se font entendre de si bons rires que dans les récréations des cloîtres. Un rien amuse, un trait épanouit, une méprise fait éclater. L'esprit a conservé la vivacité de l'enfance qui lui permet de sentir la grâce et l'amabilité de toutes choses. Le cœur que plus rien ne ternit, reflète tout ce qui est

agréable et tout ce qui est beau. C'est là que se voit à la lettre cette parole de saint Paul : Que tout ce qui est véritable et sincère, tout ce qui est honnête, tout ce qui est juste et ce qui est saint, tout ce qui peut rendre aimable, tout ce qui est d'édification et de bonne odeur, tout ce qui est vertueux, et tout ce qui est bon et louable soit l'entretien de vos pensées (1).

(1) Saint Paul aux Philippiens, IV, 8.

Des promenades sans autre but que le délassement, sans autre préoccupation que celle de passer une *bonne journée*, toujours sous le regard paternel de Dieu, viennent multiplier les jouissances des yeux et de l'ouïe.

Ah ! ces sens laissés délicats par la chasteté, comme ils voient mieux la nature, comme ils la sentent mieux, comme ils la respirent mieux !

II

BONHEUR DE L'ÉTAT RELIGIEUX AU POINT DE VUE SPIRITUEL.

Nous pourrions ici présenter des pages ravissantes en transcrivant les sentiments que quelques religieuses ont laissé échapper de leur cœur, en parlant du bonheur qu'elles éprouvaient de pouvoir se dire les *épouses de Jésus-Christ*. Mais ces pages intimes paraîtraient trop *particulières* : toutes les religieuses ne peuvent pas *sentir* de la même manière, et

la lecture des sentiments qu'elles n'ont jamais éprouvés les découragerait peut-être.

Nous allons neus contenter d'exposer les *raisons* qui démontrent à toute religieuse que le choix qu'elle a fait de Jésus-Christ pour son époux est, pour l'affaire la plus importante : *le salut*, ce qu'il y a de plus avantageux et de plus sûr.

" La vocation religieuse, dit saint Laurent Justinien est après le baptême la plus grande grâce que Dieu puisse faire à une âme ; c'est une marque de prédestination.

" L'état religieux, dit sainte Magdeleine de Pazzi, est un paradis terrestre où l'âme unie plus étroitement à Dieu participe plus abondamment aux trésors de l'Eglise, — goûte une paix perpétuelle, — honore Dieu autant qu'une créature peut l'honorer. L'état religieux est le chemin *le plus court*, *le plus facile*, *le plus sûr* pour arriver au ciel. "

1. Écoutez d'abord Massillon exposant avec calme ce qu'il a vu dans les cloîtres.

" *L'innocence et la paix du cœur* que le monde ne connaît pas ;

La *joie de la bonne conscience* qui est la seule source des vrais plaisirs :

Des *devoirs* où l'on est toujours payé comptant de la peine, par la consolation qui en facilite l'accomplissement ;

Une *société sainte* dont la charité est le lien, dont la paix fait toute la douceur ; où l'on n'envie rien, parce que tout est à nous comme à nos sœurs ; où l'on ne se défie de rien parce

que l'on n'a chacun que les mêmes biens à espérer, et les mêmes maux à craindre ; où la diversité des intérêts ne divise pas les cœurs, parce que c'est le même intérêt qui les lie ; où tous les chagrins qui empoisonnent la vie humaine sont inconnus, parce que les passions qui les causent sont bannies ; où nous trouvons des ressources à toutes nos peines, des précautions contre toutes nos faiblesses, des appuis dans tous nos découragements, des attraits pour tous nos devoirs ;

Une *vie* tranquille, innocente, pleine de bonnes œuvres où les actions les plus indifférentes deviennent des vertus et nous sont comptées pour le ciel ;

Une *mort* enfin pleine de consolations, sans regret à ce qu'on laisse dans le monde, parce que ne possédant plus rien, on n'y laisse rien, sans inquiétude de conscience sur les affaires dont on s'était mêlé parce que le salut avait été l'unique affaire qui nous avait occupés : sans remords sur des biens mal acquis, parce que nous avions renoncé à ceux mêmes que nous pouvions posséder légitimement ; sans scrupule sur les places où nous avions été élevés, parce que nous mourons dans la situation où l'obéissance nous avait placés ; en un mot, une mort douce, paisible, et d'un présage consolant pour l'éternité, puisque le monde n'ayant pas été notre patrie, nous devons, selon les promesses de Jésus-Christ, la trouver dans le ciel."

Une âme de Dieu qui en a fait l'expérience,

disait aussi : " Il semble que notre divin Maître veuille payer sur le champ au centuple, chacun des petits sacrifices qu'il demande. Quelle différence entre le service des créatures et celui du Créateur. Trop heureux ceux à qui il est donné d'en faire l'aimable expérience ! J'ai peu donné à Dieu, bien que je crois m'être livrée à lui toute entière, toutefois ce divin Maître si bon, si généreux m'a rien rendu pour l'offrande de ma pauvreté des trésors de grâces, des biens si grands qu'ils remplissent toute mon âme. Je ne puis dire que ce soient des jouissances toujours sensibles ; mais c'est une plénitude de biens intérieurs qui satisfait l'âme, la contente, la maintient dans la joie, dans la paix, au milieu des peines, des ennuis, des chagrins que la vie ramène sans cesse.

2. Nous avons inséré dans notre *livre des novices*, ce que saint Bernard appelle les *fruits de la vie religieuse*. Nous allons les reproduire ici avec le commentaire.

Dans l'état religieux, l'âme
vit avec plus de pureté,
tombe plus rarement,
se relève plus vite,
marche plus précautionnée,
est comblée de plus de grâces,
jouit de plus de paix,
meurt avec plus de confiance,
abrége son purgatoire,
gagne une plus belle couronne.

Examinons une à une ces paroles si consolantes, et essayons de découvrir les riches trésors que chacune d'elles renferme.

L'âme religieuse vit avec plus de pureté et de mérites.

Parce que tout ce qu'elle fait, elle le fait sous le regard de Dieu, en union avec Dieu, et pour être offert à Dieu.

Servante de Dieu, c'est à lui qu'elle obéit.

Attachée à Dieu par les vœux *de chasteté*, *de pauvreté*, *d'obéissance*, c'est, sans pouvoir se séparer de Dieu, qu'elle travaille, qu'elle prie, qu'elle se récrée, qu'elle repose.

Il n'est pas dans sa vie un seul moment, ni un seul acte qui ne soit commandé par Dieu et qu'elle ne doive offrir à Dieu. Elle le sait et cette pensée qui la soutient dans son travail et dans ses peines, l'oblige à agir avec une pureté d'intention et une pureté d'amour qui donnent à toutes ses actions un mérite incalculable.

Ajoutez à ce mérite, celui qu'elle acquiert par *ses vœux*, et voyez que de richesses elle amasse et que de gloire elle rend à Dieu !

Qu'elles sont belles et qu'elles sont méritoires les plus petites actions d'une religieuse, s'écrie un pieux auteur, le diadème d'une princesse ne vaut pas le simple balai d'une religieuse à qui la règle met en main cet instrument du mercenaire !

L'âme religieuse tombe plus rarement.

Parce que les murs qui la séparent du monde, — la règle qui embrasse tous les moments du jour et de la nuit, — les regards de ses supérieurs qui la suivent affectueusement, — le souvenir de Dieu qu'elle ne perd que difficilement, — les occupations à peu près continuelles qui absorbent toutes ses heures... éloignent forcément les occasions du péché.

Heureuse nécessité que celle qui oblige à vivre régulièrement et modestement.

Heureuse contrainte que celle qui tient les membres assujettis au travail, l'intelligence toujours absorbée, la volonté toujours excitée à se porter à Dieu !

" O murs, ô murs bien-aimés, s'écriait sainte Magdeleine de Pazzi, de combien de dangers vous me préservez ! "

L'ame religieuse se relève plus vite.

Parce qu'elle se trouve environnée des secours les plus affectueux, les plus puissants, les plus efficaces.

La prière, la confession, les avis, les lectures pieuses, les bons exemples, les saintes inspirations, les remords de conscience sont toujours là, à toute heure, pour la presser, l'exhorter, l'aider, la consoler, la relever, la fortifier, la pardonner.

Une religieuse doit être bien méchante, pour rester loin du bon Dieu une seule journée. A toute heure, elle peut se relever au

moins par *la prière* et par un acte de *charité ou d'obéissance* qui la préparent à une bonne confession.

A toute heure, tous les jours au moins, elle peut avoir recours à sa supérieure pour lui demander un conseil, un avis, un encouragement.

Puis, n'a-t-elle pas continuellement les grâces qu'attirent sur la communauté les saintes âmes qui la composent ?

" Quand un religieux vient à tomber, dit un Père, Dieu accourt, lui tendant la main pour le relever."

L'âme religieuse marche plus précautionnée.

Parce qu'elle comprend mieux ses devoirs, — elle sent mieux sa faiblesse, — elle apprécie davantage la beauté de son innocence, — elle voit toute la gravité de ses vœux, — elle sent surtout la peine qu'elle ferait à Jésus-Christ par la moindre faute volontaire.

Aussi veille-t-elle avec soin, mais sans gêne, sans contrainte, sans scrupule, sur ses regards, sur son imagination, sur ses paroles. — Aussi se recommande-t-elle fréquemment à son Ange Gardien en la présence de qui elle est heureuse de vivre... Aussi est-elle assidue, le matin, à l'examen *de prévoyance* qui lui fait éviter les occasions et la rend plus vigilante.

L'âme religieuse reçoit plus de grâces.

Parce qu'elle vit, presque nécessairement, plus *unie* au bon Dieu. Dieu est le *foyer* d'où s'échappent continuellement des grâces sans nombre ; toutes les créatures sans doute ont part à ces grâces, mais celles qui habitent près du *foyer* n'ont-elles pas une part plus abondante ?

Et la religieuse habite une maison qui appartient à Dieu, — elle vit, elle repose sous le même toit que Jésus-Christ, — elle s'approche presque quotidiennement de la sainte Table, — plusieurs fois par jour, elle va devant le Tabernacle où réside Jésus-Christ, — plusieurs fois elle se met en prière, invoquant, adorant, remerciant, demandant, — son travail même ne l'éloigne pas de Dieu, parce qu'il est fait par l'ordre de Dieu, sous le regard de Dieu... Comment ne serait-elle pas remplie des grâces qui sanctifient ?

L'âme religieuse jouit de plus de paix.

Qui donc pourrait troubler la religieuse ? N'est-elle pas avec Dieu et surtout n'est-elle pas à Dieu ? Les maladies pourront lui ôter la santé du corps, — les calomnies pourront lui ôter l'estime dont elle jouissait, — les infirmités pourront la rendre matériellement inutile, — le démon pourra remplir son imagination de fantômes terrifiants, de craintes, d'appréhension, — ses supérieurs et ses com-

pagnes pourront, par une permission divine. ne voir plus en elle qu'un *embarras*... si elle est fidèle à remplir ses devoirs selon ses forces, si son âme et sa volonté sont à Dieu, alors même qu'il lui semblerait que son cœur n'est pas à lui, elle peut toujours se dire : *Je suis à Dieu, et Dieu ne me laissera jamais ?*

Et avec cette pensée, n'y a-t-il pas toujours la *paix* au fond de l'âme ?

L'âme religieuse meurt avec plus de confiance.

Mourir saintement, c'est là, après tout, le point important... or on peut, sur le seuil de toute maison religieuse, inscrire ces paroles qu'on lit sur le seuil du monastère de la Trappe : *S'il est dur quelquefois de vivre ici, il est bien doux d'y mourir !*

Oui, il est doux de mourir dans une maison religieuse, parce qu'on y a vécu, plus saintement que dans le monde, — on s'y est renoncé plus constamment, — on y a souffert plus patiemment, — on y a aimé plus ardemment, — on y a travaillé, plus assidûment, — on s'y est surtout confessé et on a communié plus pieusement.

" Comment ne mourrais-je pas content ? — disait un religieux qui agonisait le sourire sur les lèvres, — le Seigneur a promis le Ciel à qui a tout quitté pour lui ; or j'ai tout quitté pour son amour, et Dieu va accomplir sa promesse."

C'est un religieux qui a dit les paroles

suivantes, que toute religieuse mourante, si elle a été régulière et dévouée, pourra répéter elle aussi : *Je ne croyais pas qu'il fût si doux de mourir !*

L'âme religieuse abrége son Purgatoire.

Parce que d'abord, par la profession, d'après l'enseignement des Théologiens, la religieuse obtient la rémission de la peine temporelle de tous ses péchés commis dans le siècle, de sorte qu'elle reçoit en ce jour, si elle est bien disposée, — et ce jour-là, quelle est la religieuse qui n'est pas parfaitement disposée ?— une grâce de pardon qui lui ouvrirait le ciel, si elle venait à mourir.

Parce que ensuite, pour les fautes vénielles commises après la profession, elles sont aisément expiées par les oraisons, les mortifications, les communions, les travaux de chaque jour, et par les nombreuses indulgences attachées à presque tous les exercices de la communauté, parce qu'enfin, après la mort de chaque religieuse, il est dit par toutes les sœurs un grand nombre de prières et il est célébré, pour le repos de l'âme de la défunte, un grand nombre de messes.

L'âme religieuse gagne une plus belle couronne.

Parce que la splendeur de la couronne du Ciel est proportionnée à l'amour que l'âme a eu pour Dieu et aux sacrifices qu'elle a faits pour lui.

tés par l'Eglise d'une manière absolue et non reconnus par elle comme *solennels* (1). Ordinairement ces vœux peuvent être annulés par l'Evêque du lieu, excepté le vœu de chasteté que Rome s'est réservé. Ces vœux sont ceux qui se font actuellement en France dans les maisons de femme ; le Pape pourrait, s'il le voulait, les rendre *solennels*.

Les vœux *solennels* et les vœux *simples* ne diffèrent en rien, quant à la substance, c'est-à-dire que quels que soient les vœux que le religieux ait faits *simples* ou *solennels*, il est tenu, dans la pratique, à la même observance ; ainsi même pauvreté, même chasteté, même obéissance. La seule différence c'est que le vœu *solennel*, quand il s'agit de la pauvreté, rend *nul* tout acte qui est fait contre

(1) Ne confondez pas la *solennité des vœux* avec le *vœu solennel*.

Solennité s'entend des cérémonies extérieures plus ou moins brillantes qui se font quand une religieuse prononce ses vœux-

Solennels s'entend des vœux eux-mêmes, et c'est le Pape seul, qui par sa volonté peut rendre *solennels* les les trois vœux de religion ; ils deviennent dès lors *absolus* et rendent nuls tout acte fait contre ces vœux.

Pour des raisons que nous n'avons pas à indiquer ici, Rome n'a pas jugé à propos d'accepter comme *solennels* les vœux des religieuses en France, mais elle a accordé aux maisons appartenant à des instituts dont les constitutions sont formellement approuvées, telles que : Visitandines, Clarisses, Carmélites, etc., tous les privilèges et toutes les indulgences auxquels participent ailleurs les communautés où l'on fait des vœux solennels.

ce vœu — ce vœu met le religieux dans un état de *mort civile* — tandis que le vœu simple laisse cet acte valide, mais, cet acte rend la conscience coupable.

Le vœu solennel, quoique n'imposant pas au religieux des *obligations plus strictes*, donne cependant plus de *perfection* à ses actes parce qu'il le lie plus intimement à Dieu.

Les *vœux simples* peuvent être ou *perpétuels* ou *temporaires* selon les statuts de chaque congrégation. La religieuse qui n'a fait que des vœux temporaires les *renouvelle*, c'est-à-dire les fait de nouveau après le temps expiré, avec l'assentiment des supérieurs ; celle qui a fait des vœux perpétuels ne les renouvelle pas proprement : la cérémonie annuelle et publique appelée du nom de *rénovation des vœux*, n'est qu'un renouvellement de l'âme qui s'engage à garder ses vœux avec plus de fidélité.

I. *Les vœux aident puissamment l'âme religieuse à atteindre la fin de sa vocation.*

Puisque la fin de l'état religieux est de glorifier Dieu et de tendre à la perfection, rien n'est plus propre pour atteindre cette fin, que l'émission de ces trois vœux.

1o. Ces vœux écartent les trois grands obstacles qui s'opposent au règne de la charité et des vertus dans son cœur : le vœu de *pauvreté* écarte la *cupidité des richesses*.—Le vœu de *chasteté* écarte *l'amour des plaisirs sensuels*. —Le vœu *d'obéissance* écarte *l'amour déréglé de sa volonté propre et de ses idées personnelles*.

Et puis Dieu, Dieu de temps en temps, récompense par des délices intérieures ces bonnes âmes qui, soumises et résignées, souffrent avec patience et amour.

D'où il suit que les religieuses qui cherchent des consolations humaines sont *toujours mécontentes*, tandis que les autres, celles qui acceptent paisiblement ce que Dieu leur envoie sont *toujours dans la joie.*

Voulez-vous comprendre et goûter le bonheur d'être religieuse ? Soyez bien convaincue que *Dieu seul peut faire votre bonheur* et que *l'âme qui a trouvé Dieu a trouvé toutes choses.*

Si on connaissait, dans le monde, la paix, la joie, le contentement, l'assurance qui est le partage des âmes religieuses l'univers deviendrait un vaste monastère et tout le monde, dit Ste. Marie-Magdeleine de Pazzi, viendrait assiéger nos pieuses retraites. St. Laurent Justinien pensait que *Dieu avait caché à dessein aux gens du monde la félicité de l'état religieux, parce que si on pouvait s'en former une idée tous voudraient y être admis*

Et St. Louis de Gonzague s'étonnait que tous les hommes ne se fissent pas religieux, tant il avait trouvé de bonheur dans la compagnie de Jésus !

Joies du cloître, joies sacrées de l'âme qui connait Dieu qui la possède et qui l'aime, — Joies du sacrifice et de la pénitence, plus douces, plus profondes mille fois que toutes les joies, tous les plaisirs, tous les amours de la terre. Malheureux ceux qui vous ignorent

et qui vous renient parce qu'ils ne vous comprennent pas !

Cette vie de l'âme est pour le grand nombre *un monde inconnu.* — La foule la regarde et ne la voit pas, et quand on lui en parle elle ne sait pas même ce qu'on veut dire.

La foule prend en pitié ces religieuses qui ont sacrifié une *position brillante*, une *liberté* qui leur offrait tant de joies, une *affection* si douce au cœur pour aller se mettre sous un joug qui est lourd, — pour s'enfermer derrière des murailles, — pour sevrer leur cœur des joies de la famille.

Pauvre foule !

Faites exécuter devant un sourd les plus ravissantes harmonies, il restera insensible et glacé et s'il voit votre visage ému et baigné de larmes il haussera les épaules et vous prendra pour un insensé. Il ne voit, lui, que des bouches démesurément ouvertes, que des bras s'agitant dans le vide et frappant des instruments plus ou moins bizarres.

Parlez à un aveugle des splendeurs du firmament, de la magnificence du jour, des effets merveilleux du soleil se couchant derrière les montagnes, de l'harmonie des couleurs qu'un tableau vous présente et de l'effet qu'il produit sur votre âme ; il vous écoutera paisiblement et dira tout bas : *Cet homme est fou, il parle de ce qui ne peut être, il se fait illusion, plaignons-le !...* Et il vous plaindra.

Quel est le fou ? quel est en vérité celui qui est à plaindre ?

CHAPITRE SIXIÈME.

PEINES QUI PEUVENT SE RENCONTRER DANS L'ÉTAT RELIGIEUX.

Avant de commencer la lecture de ce chapitre nous prions la religieuse de réfléchir avec calme sur le *titre* même qui l'énonce : *Peines qui peuvent se rencontrer dans l'état religieux.*

Ces peines *peuvent* s'y rencontrer, mais n'y sont pas nécessairement *attachées ;* elles ne *viennent pas* de l'état religieux, comme viennent de cet état lui-même les *avantages* dont nous venons de parler dans le chapitre précédent ; elles s'y rencontrent, mais sont plus ou moins senties selon les dispositions de l'âme.

C'est surtout la *manière d'être* de la religieuse qui lui fait voir et sentir ces peines ; et peut-être la plupart des religieuses qui liront ce chapitre le trouveront exagéré : elles n'auront jamais rien vu de semblable ni en elles ni autour d'elles.

La nature humaine gâtée par le péché originel est devenue indépendante, impatiente du joug, passionnée pour tout ce qui flatte ses sens, ennemie de toute contrainte, et partou

où elle est elle trouve à se plaindre, à murmurer, à se révolter. La nature humaine, hélas ! nous accompagne partout ; elle est dans le cloître, elle aussi ; mais dans le cloître par l'influence de l'exemple, par la force de la volonté et surtout par la réception pieuse et fréquente des sacrements qui lui communiquent la grâce de Dieu, elle se transforme petit à petit, elle se fortifie, elle s'assouplit et tout en sentant que la loi de Dieu et les conseils évangéliques sont un *joug*, elle peut dire en toute vérité : *Votre joug est doux, ô mon Dieu, et votre fardeau est léger.*

Nous empruntons le tableau des peines qui peuvent se rencontrer dans l'état religieux aux *lettres spirituelles* de l'abbé Bautain (*La chrétienne de nos jours*). Cette lettre est adressée à une jeune fille avant son entrée au couvent ; elle sera utile à celles qui y sont déjà depuis quelques années en leur montrant ce qu'elles peuvent avoir à souffrir si elles ne sont pas fidèles à *s'unir à Dieu* (1).

" La fin de la vie religieuse étant de se consacrer exclusivement au service de Dieu et du prochain, entraîne, comme moyen nécessaire, le renoncement au monde et à soi-même. " Que celui qui veut s'attacher à moi, a dit Jésus-Christ, fasse abnégation de

(1) Il n'y a ici que des généralités quoiqu'on y lise beaucoup de détails. Ces généralités peuvent suffire pour faire connaître les peines qui se trouvent dans l'état religieux ; mais il y a des peines intimes et particulières dont nous parlerons dans la seconde partie.

lui-même, prenne sa croix, la porte tous les jours et me suive ! " Or, pour assurer ce renoncement, cette abnégation totale de soi, la chose la plus dure, la plus difficile à la nature, et qui s'opère par tous les degrés de la mortification, l'Eglise, après avoir mis à une longue épreuve les aspirants à la vie la plus parfaite, leur propose ce qu'on appelle les vœux de religion, par lesquels ils doivent s'engager pour un temps, ou pour toujours, à obéir à leurs supérieurs, à vivre dans la continence, et à se contenter du plus strict nécessaire. Ce sont les trois vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté.

I

Le premier est certainement le plus difficile : car il en coûte plus à l'homme de renoncer à la prétendue indépendance de sa raison et de sa volonté, qu'aux plaisirs des sens ou à la jouissance de la propriété. Il n'y a rien qui nous soit plus intime que notre volonté ; c'est le moi dans ce qu'il y a de plus profond, de plus personnel, et l'obéissance doit le soumettre à la volonté d'un autre, ce qui révolte notre orgueil. Or remarquez, ma chère enfant, qu'en religion, on doit obéir en conscience et sur tous les points. On a devant soit une règle qui détermine les mouvements de tous les instants, et, par dessus la règle, la parole du supérieur chargé de l'appliquer et de l'interpréter. Ce n'est pas

comme dans la famille, dans la maison de vos parents, où vous n'obéissez la plupart du temps qu'à peu près, ou même pas du tout, rusant de toutes manières pour éviter ce qui vous est désagréable, et parvenant souvent à vous faire dispenser même du devoir ; à éluder, différer, atténuer ce qui vous est prescrit, à force de raisonnements, de distinctions, de discussions, ou enfin, au besoin, de caresses ou de larmes ; en sorte que, en général, vous faites à peu près ce qui vous convient, et vous trouvez encore le moyen d'imposer votre volonté à tous ce qui vous entoure.

Au couvent, chère enfant, il n'y aura plus à raisonner, à discuter, à composer ; et même, en vous conformant par les dehors à ce qu'on exige de vous, vous seriez encore coupable jusqu'à un certain point, si vous ne l'accomplissiez qu'à la lettre, sans y mettre tout votre bon vouloir. Du moins vous n'avanceriez pas dans la voie parfaite, qui consiste surtout à renoncer à sa manière de voir et à sa volonté propre.

Puis en religion, vous trouverez des supérieures entre Dieu et vous, entre vous et la règle. Quelque sages qu'elles soient, ou que vous le deveniez vous-même, il y a toujours de l'humain des deux côtés ; par conséquent des antipathies ou des sympathies. S'il y a antipathie, vous aurez bien de la peine à vous soumettre, et le sacrifice sera peut-être au-dessus de vos forces. Vous aurez mille raisons pour résister ou éluder, et si, en fin de

compte, vous ne pouvez ni l'un ni l'autre, juger de ce que souffre une nature qui se révolte en se voyant sous un joug qu'elle déteste. C'est l'enfer dans la maison de Dieu. S'il y a sympathie, vous risquerez d'obéir par affection naturelle, et ainsi pour votre jouissance ; et alors, outre que vous perdrez le fruit principal de l'obéissance, puisqu'elle aura son motif dans l'amour de la créature, vous introduirez dans la communauté une cause de discorde, un principe dissolvant. Car les affections naturelles y amènent des relations particulières, des tendresses secrètes qui nuisent à la charité générale, parce qu'on s'y recherche soi-même et non le bien de la communauté ; et de ces privautés, fléaux des maisons religieuses, et qu'il faut en extirper à tout prix si l'on veut les conserver pures et les maintenir dans l'esprit de leur institution, sortent des coteries, des jalousies, des scissions, et finalement la discorde.

Ne vous flattez donc point de l'illusion qu'il soit facile d'obéir. J'ai été consulté par beaucoup de personnes qui désiraient entrer en religion, et j'ai toujours remarqué que celles auxquelles l'obéissance paraissait si facile avant de l'avoir pratiquée, l'ont trouvée bien dure et même insupportable dans l'épreuve ; tandis que d'autres, qui en avaient peur avant d'entrer au couvent et la regardaient comme leur plus grand obstacle, s'y sont mises avec courage malgré leur répugnance naturelle, et ont trouvé le fardeau

doux et léger après l'avoir porté. Oui, ma chère enfant, rien n'est plus difficile, et j'ajouterai, rien n'est plus rare que de savoir obéir, en esprit et en vérité, surtout quand il faut le faire continuellement, comme dans la vie religieuse, sans récompense, sans exaltation, sans gloire, sans dédommagement d'aucune sorte, mais uniquement par devoir et en conscience. Les anciens disaient que la plus belle victoire est celle qu'on remporte sur soi-même. Or, pour obéir, comme on s'y engage par vœu en religion, il faut se combattre et se vaincre perpétuellement. Je livre ce premier point à votre réflexion.

II

Le second vous paraîtra sans doute moins difficile, car votre cœur innocent et pur n'a encore ressenti aucune atteinte de l'amour humain. Néanmoins, jusqu'à présent, c'est plutôt une innocence d'ignorance que de vertu. Vous n'avez point encore été éprouvée de ce côté d'une manière sérieuse, à cause de votre âge, et parce que vous avez peu fréquenté le monde. Le peu que vous en avez vu n'a point excité en vous le désir d'en goûter davantage, n'y trouvant point de plaisir et craignant le danger. C'est quelque chose : mais l'épreuve n'est point suffisante. Votre cœur n'a pas encore parlé au milieu des hommes. Ce n'est pas une raison pour qu'il n'aime que Dieu et qu'il l'aime par dessus tout. Il peut s'aimer

beaucoup lui-même et n'aimer les autres que pour lui. Vous, en effet, beaucoup d'ardeur dans vos affections naturelles et dans vos amitiés. Je vous ai déjà connu deux ou trois passions pour des jeunes filles de votre âge, et elles n'ont pas été sans orages. Ce n'est pas un indice que l'amour de Dieu règne seul dans votre âme, et qu'il pourra la remplir tout entière. Songez qu'au couvent les affections particulières sont défendues, mêmes aux supérieures, et que les religieuses ne doivent s'aimer les unes les autres que dans l'amour commun de Jésus-Christ, ou dans la charité la plus pure et la plus élevée. On n'a pas d'amie en religion, on n'a que des sœurs, et si dans le mariage humain le cœur d'une femme doit être tout entier à son mari, en religion ou dans le mariage divin, il appartient sans partage à l'Epoux céleste, et c'est une infidélité, une sorte d'adultère que de s'attacher d'amour à une créature quelle quelle soit. Vous ne pourrez plus même aimer vos parents comme vous les avez aimés jusqu'ici. Il vous faudra renoncer à les voir selon vos désirs, et si même dans ces rapports, devenus plus rares, quelque chose troublait votre âme dans sa nouvelle position il faudrait y renoncer ; car Jésus-Christ a dit " Celui qui aime son père, sa mère, ses frères et ses sœurs plus que moi, n'est pas digne de moi."

III

Reste le vœu de pauvreté, qui consiste, non pas précisément à ne plus rien posséder absolument, ce qui est impossible, mais à n'user de rien sans la permission des supérieurs et à vivre de la manière la plus simple, ne donnant aux besoins de l'existence que le strict nécessaire, et encore pas toujours, comme dans les ordres les plus sévères. Ainsi vous, serez habillée d'étoffes grossières, de bure, peut-être sans linge, comme chez les Carmélites ou les Trappistines. On vous imposera peut-être des jeûnes fréquents, une abstinence continuelle. Vous habiterez une cellule étroite et obscure. Vous coucherez sur la dure ou même sur une planche. Il vous faudra subir le froid et le chaud sans murmure, et vous n'aurez plus un objet à votre service que vous puissiez appeler votre, et approprier exclusivement à votre usage. Si vous vous attachez à quoi que ce soit, on vous l'ôtera, ne fût-ce que pour vous former au renoncement ; et votre volonté qui maintenant est si ardente à poser sa main sur les personnes et les choses pour s'en faire un domaine ou des instruments, n'aura plus à quoi se prendre et sera refoulée perpétuellement sur elle-même.

Tout cela vous paraît facile parce que, dites-vous, vous avez essayé. Cet *essai* est volontaire il n'est pas imposé et puis ce n'est qu'un *essai* que vous pouvez laisser de côté. Une fois engagée, les privations deviendront

plus pénibles, le manque de bien-être sera plus sensible, et ce sera pour toujours.

IV

Enfin, par-dessus tout cela, quand vous aurez achevé votre noviciat et prononcé vos vœux, on vous appliquera peut-être à des fonctions que vous n'aimerez pas. Vous avez du goût pour soigner les malades, et l'on vous mettra aux écoles. Vous préférez instruire les enfants, et l'on vous enverra dans un hôpital ou dans une prison. Vous avez du penchant pour la vie contemplative, l'on vous jettera dans la vie active, et, si cette dernière vous plait davantage, on vous astreindra peut-être à l'autre. En un mot, on disposera de votre personne, de vos facultés, de votre temps, de votre travail, de vos forces, non pas d'une manière déraisonnable ou violente, mais dans l'intérêt de la communauté à laquelle vous appartiendrez, c'est-à-dire pour la plus grande gloire de Dieu qu'elle doit chercher avant tout et pour le bien du prochain auquel elle est consacrée. Tout se fera sans vous consulter, sans pactiser avec vos goûts, sans s'inquiéter de vos préférences, ne fût-ce que pour mettre votre obéissance à l'épreuve et vous exercer à l'abnégation. Vous serez comme le soldat sous les armes ; on lui dit d'aller là et il y va, de venir ici et il y vient. Quand son chef a parlé, il doit marcher ou s'arrêter, même en face de la

mort. Voilà, ma chère enfant, ce à quoi votre liberté doit se résoudre, ce qu'elle doit accepter."

Voilà dans presque tous leurs détails, les peines qui peuvent se rencontrer dans l'état religieux.

Sans doute, toutes les religieuses auront, un jour ou l'autre, l'occasion de rencontrer *ces peines* sur leur chemin, mais toutes les *sentiront-elles* avec la même vivacité ? toutes auront-elles la faiblesse ou mieux la lâcheté de se plaindre, de murmurer, de se laisser aller jusqu'à regretter d'être venue dans la communauté ?

Oh ! non ! ce sera le petit nombre ; et ce petit nombre, nous avons dit à la fin du chapitre précédent, comment il s'appelait : *Religieuses infidèles.*

Le chapitre suivant dira comment une pieuse et sainte religieuse peut devenir *infidèle.*

CHAPITRE SEPTIÈME

DES FAUTES QUI DÉTRUIRAIENT L'ESPRIT DE L'ÉTAT RELIGIEUX.

I

D'après ce que nous venons de dire, il est facile de conclure que l'*esprit général* qui en-

tretient la vie dans l'état religieux est un *esprit de dévouement* et un *esprit de paix.*

Dévouement et paix ! voilà bien en effet ce qui caractérise les âmes que Dieu a appelées et qui sont venues joyeuses s'attacher à lui par les vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté.

Dévouement qui donne tout, qui se donne tout entier et qui est toujours prêt à agir, à souffrir, à mourir pour celui que l'âme appelle son maître et son père. " Rien de vous, n'est plus à vous, religieuses, tout est aliéné, vendu, livré en principe aux mains du souverain propriétaire. Vous êtes devenue *le bien de Dieu*, son bien propre et exclusif ; comme Jésus, vous vivez pour Dieu et ne vivez que pour lui ; pour l'adorer, le louer, l'exalter, le bénir, lui rendre les mille devoirs que ses saintes perfections réclament. Vous vivez pour le remercier, le consoler, le dédommager, l'aimer, le servir, le servir en travaillant, le servir en souffrant, le servir en vous dépensant. Vous vivez par dessus tout pour lui *appartenir*. Il y a dans ce seul mot, des mondes de vie, de grandeur, de sainteté, de gloire et de félicité (1). "

Paix qui ne s'inquiète ni du lendemain, ni même de l'heure qui suit l'heure présente, qui vit pour ainsi dire minute par minute sous la protection paternelle de celui qu'elle nomme si volontiers du nom si doux de *Père*,

(1) Gay : De la Vie chrétienne.

— qui demande simplement ce dont elle a besoin, et qui attend avec amour ce qu'elle demande, sûre que tout viendra à son heure.

Paix qui sourit toujours, même quand les douleurs physiques ou morales forcent ses yeux à répandre des larmes, sûre que ces souffrances sont nécessaires à son salut et à la gloire de son père.

Paix enfin, qui ne lui laisse plus même le désir ni de vivre ni de mourir, mais seulement le désir si suave et si consolant de faire toujours la volonté de son père.

Oh ! qu'il est beau, oh ! qu'il est bon, cet esprit qui, règnant dans toutes les maisons religieuses, s'insinue dans l'âme de toutes les personnes qui l'habitent et les anime et les vivifie !

II

Cet esprit peut être vicié, dans les âmes, et peut être détruit par certaines fautes qui, comme des miasmes empestés, viennent lentement le corrompre.

Ces fautes ne sont pas précisément les *fautes graves*, qui commises quelquefois, humilient profondément, et qui grâce au sacrement de pénitence et au repentir sincère du cœur, ne laissent pas de traces dans l'âme.

Ce ne sont pas non plus ces *fautes vénielles* commises habituellement par une religieuse et la laissant dans cette *état de tiédeur* qui éteint peu à peu l'esprit de foi, rend insen-

sible aux lumières de la grâce, aux exhortations des supérieurs, et oblige Dieu à dire : *Parce que vous êtes tiède, je vais vous vomir de ma bouche.* Cette tiédeur amènera peu à peu cette pauvre âme à sa perte, mais la tiédeur d'une religieuse, quoique nuisible à la communauté ne peut pas lui faire perdre son esprit général.

Ce qui le fait perdre, ce sont ces *petits manquements* personnels et imperceptibles d'abord, mais qui petit à petit, se généralisent et qui font dans une communauté ce que fait dans un navire une fente légère, qui goutte à goutte laisse pénétrer l'eau. — Ces *sensualités* qui paraissent insignifiantes, ces *permissions* qu'on s'accorde facilement et qui produisent dans une âme et dans une communauté cet effet qu'exprime si bien le mot de *relâchement.*

Se relâcher, c'est passer lentement et presque insensiblement du *bien à un bien moins parfait.* — C'est aller d'une petite omission à une plus grande, d'une imperfection à une faute, d'une faute à une habitude. — C'est sentir lourde et pesante cette règle qui nous paraissait si légère et si douce. — C'est en venir à ne pouvoir plus supporter ni privations, ni mortifications, ni réprimandes, ne croyant jamais ni en avoir besoin, ni les avoir méritées. — C'est enfin se débarrasser petit à petit de tout ce qui gêne, contrarie ou fatigue.

Ne voyez-vous pas comment une commu

nauté dans laquelle s'introduirait ce relâchement se *disjoindrait peu à peu* et finirait par perdre *son dévouement et sa paix ?*

Voici la simple énumération *des fautes* qui amène le relâchement dans les âmes et dans les communautés.

Négligence dans les exercices de piété.

Une religieuse qui commence à négliger ses prières, est une religieuse *perdue.* (Une communauté dans laquelle les prières ne se font pas *régulièrement* et *pieusement*, est une communauté qui se détraque.)

Oh ! les prétextes ne manquent pas pour laisser l'oraison, pour venir tard à l'office, pour ne pas dire son chapelet : *une insomnie de quelques heures, — un malaise général qui empêche de respirer à la chapelle — un courant d'air qui indispose, — un travail qui presse ou qui plaît et qu'il faut finir à tout prix, — une classe difficile à préparer...)*

Et vous vous éloignez du bon Dieu, ma pauvre sœur ; et vous laissez votre âme dans l'épuisement ; et la prière que vous ne dites pas aujourd'hui vous sera demain plus pénible à dire ; et cette prière, *dette* contractée envers le bon Dieu, vous la *devrez* toujours, quand la paierez-vous ?

N'exagérons rien : quand on *ne peut pas réellement* prier, on montre son âme à Dieu et on lui dit comme à son père : *Voyez, celle que vous aimez est malade*, et l'âme demeure en

paix. La conscience nous dit vite quand nous pouvons rester en paix.

Plus tard, nous vous dirons *comment il faut prier*, aujourd'hui nous vous répétons, *Priez! Priez!* ne laissez par négligence ou paresse aucune de vos prières! Ne demandez que difficilement dispense des prières de la Communauté, et lorsque vous en serez dispensée, et que vous resterez solitaire dans. votre lit ou dans votre cellule, unissez-vous par la pensée à vos sœurs qui prient.

Manque de Ponctualité.

La ponctualité c'est la fidélité à se rendre aux exercices dès que l'heure est venue, — la fidélité à se taire, en récréation, dès que le signal est donné; à partir, même de la chapelle, quand le temps destiné à tel exercice est fini; à se lever et à se coucher à l'heure fixée.

Rien ne maintient l'ordre dans une maison et dans une âme comme cette fidélité exacte; rien ne prouve mieux à Dieu qu'on est *à lui*, et qu'on veut lui faire plaisir. — La cloche n'est-ce pas le signal que Dieu fait donner? *C'est lui, c'est Dieu qui m'appelle! allons vite!* voilà le cri de l'âme aimante.

Le manque de *ponctualité* retarde les exercices, les trouble, fait perdre le temps, accoutume à la vie irrégulière; et lorsque dans une maison on prend l'habitude de l'*irrégularité*, il y a bientôt un désordre général

Un point n'est réellement qu'un point, mais il en soutient un autre ; et ce premier soin qui manque, entraîne nécessairement l'affaissement du second. — Ne méprisons pas les *minutes* elles sont nécessaires pour maintenir les *vertus*.

Manque de complaisance et de politesse.

Ceci parait peu de chose, mais l'habitude de manquer de complaisance et de politesse refroidit la charité et l'éteint petit à petit. Elle est cause de ce serrement de cœur qui finit par rendre froid, boudeur, antipathique ; elle déchire de pauvres cœurs délicats qui se seraient épanchés si volontiers et qui se ferment en souffrant. — C'est une réponse brusque, c'est un air raide, c'est un refus net de rendre un service parce qu'on n'a pas le temps, c'est une moquerie poussée jusqu'à la fin, alors même qu'on en voit les effets pénibles...

(Nous aurons plus tard à parler longuement de la charité ; disons seulement ici que rien n'est *délicat comme cette vertu.*) Dans une communauté, si on veut être heureux, il faut plus que le simple *amour de charité*, il faut *l'amour d'affection*, il faut les prévenances, il faut les délicatesses du cœur, il faut un peu de sympathie, un peu de compassion ; il faut en un mot *s'aimer comme des sœurs.* N'êtes-vous pas rassemblées toutes par les soins de Jésus et rassemblées pour vous aimer ? C'est

pénible à dire, mais que de communautés dans lesquelles bien des cœurs ont prodigieusement souffert : *on ne s'y aimait pas !*

Manque de silence et de recueillement.

Une communauté *silencieuse* est ordinairement une communauté fervente et régulière. Quand on se sent, en passant dans les corridors, comme pénétré par une atmosphère de calme et de paix, quand on peut voir les religieuses, aller paisibles et recueillies, chacune à leur emploi, la tenue et le regard modestes, on peut dire que dans cette maison, le commandement est facile, la charité douce, et que Jésus-Christ y règne réellement en maître.

Une communauté *dissipée* n'est plus la maison du bon Dieu.

Nous appelons *dissipée* une maison où tout le monde est pressé et empressé, — où rien ne se fait avec calme, — où le bruit est à peu près incessant dans les allées et venues parce qu'on ne pense pas à marcher posément, et parce qu'on n'est pas accoutumé à demander et à donner un renseignement ou un ordre à voix un peu basse.

Dans ces maisons, l'esprit d'oraison y est impossible, — la douceur de l'amour de Dieu y est inconnu, — les rapports entre les sœurs y sont ordinairement brusques et sans affabilité, — l'obéissance surtout y est pesante, — les murmures y sont fréquents, et on peut

dire, humainement au moins, presque justifiées : il n'y a pas d'ordre.

Ce n'est pas en récréation, mais plutôt à la porte d'une cellule ou dans la cellule même, où on va pour parler, que se forment les petites cabales, les petits complots qui détruisent si vite le bon esprit d'une communauté.

(Oh ! si nous avions ici un conseil à donner aux supérieures nous leur dirions : *Recommandez le silence, silence de paroles, silence d'actions. — Donnez l'exemple d'un grand silence, qu'il n'y ait rien en vous de brusque, d'empressé, — que votre ton de voix soit plutôt plus bas que plus élevé.*)

Préoccupation de la santé.

" Il est des personnes, dit Collet, si tendres sur elles-mêmes que tout les inquiète. Un jour elles ont mal reposé, un autre jour elles ont une migraine qui les tue. Le chant ou la simple récitation du petit office les étouffe : il faut qu'elles sortent de la chapelle pour respirer le grand air. Leur cellule est mal exposée... Ces sortes de personnes toujours malade sans maladie, n'atteignent jamais la perfection de leur état ; elles sont malheureuses et rendent malheureuses les autres. Elles ne font rien qui soit digne du Maître auquel elles se sont consacrées. La tiédeur qui est leur vrai partage les rend incapables de faire le bien que Dieu leur avait réservé,

et petit à petit, ces infirmités à peu près imaginaires se changeront en infirmités réelles."

N'exagérons pas les choses : Une supérieure doit être pour les malades, les infirmes, les santés délicates, d'une immense maternité. Son devoir est de ne rien épargner pour guérir, soulager, soigner celles de ses enfants qui souffrent ; elle doit même puiser la condescendance et la bonté, jusqu'à avoir *réellement pitié* des maladies imaginaires, et essayer de les guérir par un redoublement d'affection (c'est souvent le seul remède), mais que la religieuse sache bien qu'elle doit, elle aussi, surmonter ces petites misères inhérentes à la nature, qui passent souvent bien vite par le mépris qu'on fait d'elles. — Qu'elle n'aille pas surtout se préoccuper d'une *maladie qu'elle peut avoir ;* qu'elle ne regarde pas une heure d'insomnie comme l'annonce d'une grande maladie ; — si elle est *simple*, elle ira dire à sa supérieure la fatigue qu'elle éprouve, comme une enfant le dit à sa mère, et elle se laissera traiter, et elle acceptera le soulagement qu'on lui offrira ; et si le bon Dieu permet qu'on n'ait pas pour elle la pitié affectueuse qu'elle avait droit d'attendre, elle ira *le dire au bon Dieu*, mais rien *qu'au bon Dieu ;* croit-elle que Dieu ne saura pas faire des reproches à celle qui en mérite ?

Dévotion exagérée ou singulière.

C'est là une vraie source de trouble et de division dans une communauté. Quand est-ce donc qu'on pourra faire comprendre aux religieuses que toute *sainteté*, *leur sainteté personnelle*, est attachée à l'observation simple de leur règle ? *Tout*, mais *ni plus ni moins*.

La singularité dans la dévotion est le défaut le plus tenace et le plus nuisible surtout quand elle forme *un parti* ou un simple groupe qui se croit plus pieux que le reste de la communauté.

On se croit appelé par Dieu à quelque chose de *plus parfait*, — on multiplie les pratiques de dévotion en dehors de la règle, on reste à l'église plus longtemps que les autres, — on trouve qu'il y a beaucoup de relâchement dans la communauté, — on prend tout de suite un extérieur plus raide, plus humble, plus serré, — on laisse échapper quelques paroles de blâme indirect contre les supérieurs qui refusent une communion de plus, — on demande des pratiques de piété avec insistance, on murmure contre le confesseur qui tient dans l'humilité.

Ecoutez saint François de Sales : " Si j'étais religieuse, dit-il à une sœur, je pense que je ferais ceci : je ne demanderais point à communier plus souvent que la communauté le fait ; je ne demanderais point à porter la haire, le cilice, la ceinture, à faire des jeûnes extraordinaires, ni disciplines, ni aucune

autre chose ; je me contenterais de suivre en tout et partout la communauté. Si j'étais robuste, je ne mangerais pas quatre fois le jour ; mais si on me faisait manger quatre fois, je le ferais et ne dirais rien. Si j'étais débile, et que l'on ne me fît manger qu'une fois le jour, je ne mangerais qu'une fois le jour, sans penser que je serais débile ou non. Je veux peu de choses, ce que je veux, je le veux fort peu. Je n'ai presque point de désirs ; mais si j'étais à renaître je n'en aurais point du tout. Si Dieu venait à moi, j'irais aussi à lui. S'il ne voulait pas venir à moi, je me tiendrais là et je n'irais pas à lui. Je dis donc qu'il ne faut rien demander ni rien refuser, mais se laisser entre les bras de la Providence divine sans s'amuser à aucun désir, sinon à vouloir ce que Dieu veut de nous."

Que ce soit là votre règle de conduite et rappelez-vous que la voie commune est toujours la plus sûre.

Amitiés particulières.

Elles sont nuisibles à l'âme parce qu'elles poussent peu à peu à la *sensualité*, nous en parlerons dans la seconde partie. — Elles sont nuisibles à la *communauté*, en ce qu'elles sont injurieuses aux autres sœurs qu'on paraît *mépriser* en les laissant de côté, en ce qu'elles détruisent la charité, excitant la jalousie et sont pour beaucoup de sœurs ainsi unies une source de fautes nombreuses : *manque au*

silence, d'abord comment ne pas se parler et ne pas se parler en cachette ; — *manque à l'obéissance*, on leur a défendu de rester ensemble et elles ne cherchent que les occasions d'être à côté, — *manque à la pauvreté*, est-il possible qu'elles ne se fassent pas de petits présents, qu'elles ne travaillent pas, toujours en cachette, l'une pour l'autre ? — *manque au respect des supérieurs*, est-il possible qu'elles ne se disent pas les défenses qu'on leur a faites, qu'elles ne les trouvent pas injustes, qu'elles n'accusent pas leurs compagnes de rapporter ? — *manque d'esprit intérieur*, Dieu ne reste pas dans ces cœurs qui prennent pour de l'amitié ce qui n'est que de la *passion*.

Fréquentation des parloirs et recherche des nouvelles.

Les gens du monde quand ils veulent faire l'éloge d'une religieuse disent : *elle va peu au parloir ;* veulent-ils marquer le peu d'estime qu'ils font d'une communauté, ils disent : *les parloirs sont toujours pleins.*

Quelle est la religieuse qui a pu dire devant le bon Dieu après une heure de parloir : *j'en suis revenue plus sainte !*

Le parloir fait perdre le temps, — le parloir dissipe, — le parloir donne l'esprit du monde et, le faisant quelquefois regretter, affaiblit la vocation. — Le parloir est la source de beaucoup de tentations...

La *curiosité* pour savoir les nouvelles, cause

aussi un immense préjudice à l'esprit d'une communauté. Interdissez-vous sévèrement la lecture des journaux quels qu'ils soient, des livres futiles, des recueils périodiques. Ne *lisez rien* sans permission et demandez peu cette permission. Oh ! si vous aviez l'amour de votre *emploi* comme toutes vos pensées, toutes vos lectures tendraient à vous rendre plus apte à le remplir !

III

Savez-vous les effets que peuvent produire, parmi les membres d'une communauté, l'habitude des *fautes* que nous venons d'énumérer ?

En voici la liste qui vous paraîtra *longue* mais qui n'est que l'indication des *différents esprits*, *esprits mauvais*, que le démon vient peu à peu mettre à la place de l'esprit *de dévouement et de paix.*

Cette liste vous servira de *miroir* pour reconnaître en vous la moindre *tache* à mesure qu'elle se montrerait, et vous aidera à la faire disparaître aussitôt en vous rapprochant du bon Dieu *à l'aide de la prière*, et vous appliquant plus fortement à l'accomplissement de votre devoir de l'heure présente.

Mauvais esprits qui peuvent s'insinuer dans les communautés.

Esprit d'*ambition* qui cherche à avoir un emploi plus élevé que celui qu'elle a à rem-

plir et qui, pour cela, flatte les supérieurs, dénigre délicatement ses compagnes, prend tous les moyens pour faire montre de ses talents.

Esprit de *babil* qui parle partout, parle de tout, qui sait tout, qui se mêle de tout et remplit habituellement la maison du bruit de sa voix qu'il ne peut jamais modérer.

Esprit de *bouderie* qui, après la moindre observation, reste un ou deux jours sans ouvrir la bouche ; montre à tout le monde un visage sombre, morne et va jusqu'à refuser de prendre sa nourriture.

Esprit de *critique* qui contrôle tout ce qui se fait et croit passer pour spirituelle et clairvoyante en trouvant quelque défaut à tout. Ses supérieurs n'échappent pas á sa langue méchante et ses compagnes la redoutent et la fuient. — Il est mécontent de tout : tantôt c'est la nourriture, la maison qu'il trouve détestable, tantôt ce sont ceux qui vivent avec lui qui sont grossiers, tantôt c'est son emploi qui est trop lourd, tantôt la communauté qui a besoin de réforme.

Esprit de *caprice* qui ne peut jamais passer deux jours dans le même état et avec les mêmes idées ; qui passe avec une facilité incroyable de l'amour à l'indifférence, de l'indifférence à la haine ; — qui demande un emploi avec insistance et qui, un mois après, ne peut plus y tenir et refuse de continuer à le remplir.

Esprit de *curiosité et d'indiscrétion* qui veut

tout savoir et qui, pour arriver à ses fins, commet une foule d'indélicatesses, épiant, écoutant, interrogeant, lisant même une lettre qui ne lui est pas adressée et puis, racontant à sa façon, heureuse d'être toujours renseignée.

Esprit de *dissipation* qui rit de tout et partout ; qui cherche à amuser partout, quelquefois même à la chapelle ; qui tourne en plaisanterie les choses les plus sérieuses, qui est presque toujours distrait et trouve ordinairement longues toutes les prières.

Esprit d'*enthousiasme* qui s'éprend de tout ce qui se montre à lui entouré d'un peu d'éclat. — De nouveau, l'extraordinaire attire subitement sa sympathie : une dévotion nouvelle est à ses yeux la dévotion par excellence, une pratique de piété qu'il ne connaissait pas lui fait presque abandonner les pratiques de la communauté. — Il est surtout passionné pour ce qui est extraordinaire : les révélations, les vies miraculeuses ; il accepte tout sans réflexion. — Les lectures de tous les jours, les prédications ordinaires le laissent froid et insensible. Il lui faut du nouveau.

Esprit d'*inconstance* qui s'ennuie à peu près de tout, qui ne vit jamais dans le *présent*, mais toujours dans l'*avenir*. — La monotonie de la règle le rend presque malade et s'il ne lui était pas permis de penser que *bientôt* tout changera, il ne pourrait y tenir. Il rêve continuellement à une autre maison, à un autre supérieur, à un autre emploi.

Esprit d'*indépendance*, résultat d'un grand orgueil, qui est toujours porté au murmure, qui se soumet, sans doute, mais qui, intérieurement, va jusqu'au mépris de la personne qui lui commande et de celles qui travaillent avec lui ; celles-là il les regarde comme bien inférieures à lui et par l'intelligence et par le savoir-vivre et par la piété éclairée. Il n'est pas même soumis à son confesseur.

Esprit de *lâcheté* et de *mollesse*, avant tout ami de ses aises. Il lui faut les menus soins, les prévenances délicates, les attentions plus que maternelles ; et dès qu'on refuse ou qu'on tarde de les lui accorder, il jette les hauts cris... Sa devise est : *le moins possible*, et les emplois qui gênent un peu le laissent dans un état continuel de murmure.

Esprit de *mensonge* et de *duplicité* qui ne va jamais *droit* ni dans les réponses aux questions qu'on lui fait ni dans la demande des choses qu'elle désire. — Il a toujours peur qu'on voie trop clair dans son âme ; aurait-il toujours quelque chose à cacher ? — Il ne sait pas dire *oui* simplement. — Il ne croit jamais qu'on lui parle avec sincérité.

Esprit de *sensualité* d'*immortification* qui cherche à contenter ses goûts, ses appétits, ses inclinations, sa curiosité, — qui fuit tout ce qui exige la moindre contrainte, qui redoute un courant d'air, se plaint d'une porte entr'ouverte, murmure habituellement contre la nourriture, ne peut souffrir qu'on s'agite

autour d'elle et exige toujours les meilleures places, les vêtements plus neufs, les paroles les plus douces.

Esprit de *sympathie* et d'*antipathie* toujours outré dans ses affections ou ses répugnances. — Il aime ou déteste subitement et sans autre raison que le sentiment qui le pousse ; de là : amitiés particulières, prévenances à tout propos ; répulsions, paroles piquantes. — De là aussi variations subites : on aime, on n'aime plus, on aime encore ; trouble continuel dans le cœur et dans l'âme.

Esprit *séculier* qui cherche instinctivement à plaire dans sa mise, dans sa parole, dans sa démarche ; la coquetterie se montre à travers ses vêtements religieux ; il a une affectation de politesse gracieuse au parloir, il aime à savoir ce qui se passe au dehors, les nouvelles politiques font, en récréation, sa grave distraction, et il aime à parler des grands personnages qui l'honorent de leur amitié.

Esprit de *scrupule*, punition habituelle de sa lâcheté, de sa tiédeur, de son peu de condescendance pour les autres. Il est toujours inquiet ; il veut compter, examiner, peser chacune de ses pensées, de ses affections, de ses désirs. — Il n'aurait qu'un moyen de se délivrer de ce joug écrasant, l'*obéissance*, mais il ne *peut* pas obéir, dit-il, et il vit dans la gêne, dans la contrainte, négligeant ses communions, à charge à lui-même, à charge à tous. Pauvre âme religieuse qui s'est volon-

airement éloignée de Dieu et de qui Dieu s'éloigne maintenant, la laissant avec elle-même. Dieu reviendra, sans doute, mais quand elle se sera bien humiliée, qu'elle aura bien compris qu'elle *ne sait rien*, qu'elle *ne vaut rien*, qu'elle *ne peut rien* et qu'elle *a besoin des prières de tous, des conseils de tous, de la charité de tous.*

C'est là aussi où vous devez en venir, vous toutes, Religieuses, qui désirez être utiles à la gloire de Dieu, atteindre la perfection que Dieu demande de vous et par là arriver au Ciel.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Dieu
elle-
mais
u'elle
u'elle
elle *a*
e tous,

, vous
iles à
n que
ver au